

le Journal du Palais

Du 31 août au 6 septembre 2026 - N° 5035

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (97^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais Passeur franco-qubécois

Du théâtre à la découverte d'Internet, de la Nièvre à Montréal, **Jérémie Nestel** a consacré sa vie à connecter les territoires. Directeur du corridor économique du Centre d'excellence en efficacité énergétique (C3E), il aide les entreprises à développer les marchés des modèles énergétiques de demain, y compris en BFC. *Page 16*

Reconcilier l'agriculture avec le consommateur

Dans un monde où la déconnexion entre citadins et ruraux semble s'accroître, Aurore Paillard, agricultrice à Gergy (71) évoque Terres Innovantes, un fonds de dotation lancé en 2024 par le syndicat Jeunes Agriculteurs (JA) dont elle est administratrice au niveau national. *Page 4*

Nièvre : repenser les Sdis

Après un été où des milliers de pompiers ont été mobilisés, la Nièvre lance « Merci les pompiers, la Nièvre vous ouvre ses portes ». Une opération séduction pour remercier, mais aussi pour poser les bases d'un nouveau modèle pour les SDIS. *Page 7*

4 pages d'annonces légales

Lire les pages 11 à 14

Du répit pour Lapierre



Le Tribunal de commerce de Dijon a ouvert le 25 août une procédure de redressement judiciaire au bénéfice des Cycles Lapierre. La décision place le fabricant de vélos dans une période d'observa-

tion de six mois, sous contrôle du Tribunal, sans rupture des contrats de travail ni arrêt de l'activité. Cycles Lapierre SAS a pu faire valoir ses chiffres 2025 avec une perte d'exploitation passée de 46,3 à 27,2 M€

entre 2024 et 2025, soit une réduction supérieure à 41 %. L'entreprise s'appuie sur un site industriel et technique à Dijon, une unité d'assemblage, des équipes de R&D, d'achats et de supply chain, ainsi qu'un

réseau de plus de 800 revendeurs en France et à l'international. Le marché français du vélo, en repli global, pèse encore 3,11 Mds € d'euros.

Page 5

La Maison de Colette, manne de la Puisaye

Dix ans après son ouverture au public, la maison d'enfance de l'écrivaine, à Saint-Sauveur-en-Puisaye, reconstituée après un patient travail d'archives, ne cesse d'émerveiller les visiteurs adeptes d'un tourisme « plus culturel » et de revitaliser un territoire qui n'en espérait pas tant,

avec une offre d'hébergement en hausse et un impact non négligeable sur le marché immobilier. « La Puisaye est devenue le nouveau Perche », assure Frédéric Maget, directeur de la Maison de Colette.

Page 6

Une enquête régionale mobilités dans la Nièvre. *Page 7*

R 28302 - 5035 - 2€



**Réseau
Entreprendre**
BOURGOGNE

Entrepreneurs engagés

Rejoignez-nous

pour contribuer à la réussite
de **nouveaux entrepreneurs**
sur notre territoire

06 22 02 39 95

bourgogne@reseau-
entreprendre.org

Suivez-nous sur

handicap international

UN SUPER-HÉROS POUR PROTÉGER VOS LIVRES. UN GESTE SOLIDAIRE POUR PROTÉGER DES VIES.

10 PROTÈGE-LIVRES

5,90€

1€ DONT 1€ POUR NOS MISSIONS HUMANITAIRES

SPIDER-MAN
BRAND NEW DAY
EXCLUSIVEMENT AU CINÉMA

Les demandeurs d'emploi en BFC



Le niveau des salaires selon les décideurs RH



Les perspectives d'emploi dans les TPE



baromètre

Le chômage repart en BFC

Selon France Travail, le taux de présence en emploi durable baisse ou stagne dans la majorité des régions françaises par rapport au 2^e trimestre 2024, sauf en Île de France (+0,8 pt), en Martinique (+0,4 pt), en Bourgogne Franche-Comté et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+0,3 pt). Les régions présentant les taux de présence en emploi durable les plus élevés sont la Corse (14,3%), l'Île-de-France (13,4%), Mayotte (13,3%) et les Pays de la Loire (13,2%). À l'inverse la Guadeloupe, la Guyane, et la Martinique affichent les taux de présence en emploi durable les plus faibles (inférieurs à 10%). En BFC, les demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A sont 111.110 personnes (+0,3% sur trois mois et +2,2% sur un an), un chiffre qui monte à 207.340 personnes (+0,7% sur trois mois et +1,6% sur un an) si on prend en compte les catégories ABC.

Les collaborateurs mal payés ?

Selon How Much, cabinet indépendant dédié à la construction de politiques salariales, seuls 5 % des décideurs RH estiment que leurs employés sont payés à leur juste valeur. Si 26 % répondent « plutôt oui », près d'un décideur sur deux nuance son jugement en évoquant la charge de travail, le coût de la vie, les écarts entre métiers ou le poids de la négociation individuelle ; 67 % des décideurs RH pensent qu'il manque un complément aux salariés pour une juste rémunération et 42 % l'évaluent à au moins 250 € nets par mois. À l'heure où la transparence salariale s'impose progressivement comme un nouvel impératif RH, 69 % des décideurs RH anticipent des tensions dans leur entreprise. Si un salarié découvrait qu'un collègue au même poste gagne 20 % de plus, seuls 3 % des décideurs RH pensent qu'il trouverait cet écart normal.

Les TPE n'embauchent plus

Le baromètre à T2 2026 du Syndicat des indépendants met en lumière un indicateur intéressant sur les perspectives d'emploi dans les TPE. Si les difficultés de recrutement demeurent une réalité, le principal enseignement de cette nouvelle vague est ailleurs : 87 % des dirigeants déclarent ne rechercher aucun salarié, tandis que seuls 13 % sont engagés dans une démarche de recrutement. Interrogés sur les leviers susceptibles de faciliter l'embauche, les dirigeants placent en tête la baisse des charges sociales (40 %), devant une meilleure visibilité économique (12 %) et un assouplissement du droit du travail (6 %). Dans un contexte où les indicateurs de l'emploi sont particulièrement suivis, ces résultats illustrent la prudence des dirigeants de TPE face aux incertitudes économiques.

Il succède à Pascal Jan et arrive à Auxerre après quatre années à la tête des Hautes-Pyrénées avec une méthode : proximité, dialogue et présence sur le terrain.



Jean Salomon, un nouveau préfet pour l'Yonne



Son parcours l'a déjà conduit sur de nombreux territoires et au cœur de l'appareil d'État. Jean Salomon débute sa carrière en 1997 comme officier dans les unités opérationnelles de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Il s'oriente ensuite vers l'administration préfectorale. En 2011, il devient sous-préfet des arrondissements de Bellac et de Rochechouart, dans la Haute-Vienne, avant de rejoindre la Corse-du-Sud comme sous-préfet de Sartène en 2013. Il occupe ensuite, en 2015, le poste de secrétaire général de la préfecture des Landes et sous-préfet de l'arrondissement de Mont-de-Marsan.

Jean Salomon rejoint ensuite à la Présidence de la République. En 2017, il devient chef du service de l'administration et de la conservation des résidences présidentielles, avant d'être nommé, en 2019, directeur des ressources et de la modernisation de l'Élysée. Une expérience au sommet

de l'État, avant un retour sur le terrain. En août 2022, Jean Salomon est nommé préfet des Hautes-Pyrénées. Il y restera quatre ans, jusqu'à son arrivée dans l'Yonne. Cette expérience a renforcé son goût pour le terrain. « *Ma méthode du quotidien, c'est le terrain* », explique-t-il. Il entend consacrer une partie de son temps aux rencontres avec les élus, les entreprises et les habitants.

ÉCONOMIE, AGRICULTURE ET PROXIMITÉ

L'économie figure justement parmi ses premières priorités. Pour Jean Salomon, un département dynamique doit créer de la richesse dans tous les secteurs, du primaire au tertiaire. Son objectif est d'aller voir les entreprises, de comprendre leurs besoins et de faciliter le dialogue avec l'administration. Formation, emploi, autorisations ou difficultés administratives : il veut identifier les points de blocage et contribuer à trouver des solutions. Autre priorité annoncée : l'agricul-

ture. Le nouveau préfet souhaite rapidement rencontrer les agriculteurs et leurs représentants, avec l'idée d'instaurer un dialogue régulier plutôt que de ne les retrouver qu'au moment des crises. Dans un département confronté aux épisodes de sécheresse, la question de l'eau occupe une place particulière. Pour lui, « *la gestion de la ressource en eau, on peut y travailler collectivement* ».

Jean Salomon souhaite réfléchir au modèle agricole de l'Yonne dans dix, quinze ou vingt ans : évolution des cultures, besoins en irrigation, réserves hydrauliques ou encore transmission des exploitations. « *Il faut essayer de lever un peu le nez* », résume-t-il. Sur les autres dossiers, le préfet revendique une forme de continuité avec son prédécesseur, tout en assumant son « *œil neuf* ». Sécurité routière, accessibilité, lutte contre les stupéfiants et violences intra-familiales font partie des sujets qu'il entend suivre.

Enzo Beaudet

décideurs



Ils bougent.

UN NOUVEAU SÉNATEUR EN CÔTE-D'OR. Suite au décès de François Patriat, puis de la démission de la deuxième de sa liste Annouck Cotillot, c'est le maire de Brétigny Didier Maingault qui prend la place de sénateur de la Côte-d'Or, rue de Vaugirard, avant l'élection qui doit avoir lieu le 27 septembre prochain.

5^e Arr^t
RUE MARIE CURIE

DÉPRESSIVE ET SCIENTIFIQUE LA PLUS PRIMÉE DE L'HISTOIRE.

À CÔTÉ DE LA PLAQUE
CHANGEONS DE REGARD SUR
LES TROUBLES PSYCHIQUES

FONDATION FALRET
la santé mentale en commun

1^{er} Arr^t
RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

PARANOÏAQUE ET PENSEUR DE LA DÉMOCRATIE.

À CÔTÉ DE LA PLAQUE
CHANGEONS DE REGARD SUR
LES TROUBLES PSYCHIQUES

FONDATION FALRET
la santé mentale en commun



20^e SOIRÉE DES LAURÉATS

JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

18 H

L'ÉCRIN - TALANT

Parcours de vies
& esprit de famille :
aventures d'entrepreneurs



Nos mécènes





inscription
obligatoire



À LA UNE

« Le but : renouveler le lien producteur-consommateur »

Saône-et-Loire. Dans un monde où la déconnexion entre citadins et ruraux semble s'accroître, et alors que la loi d'urgence agricole récemment votée cristallise encore les oppositions, des initiatives émergent pour restaurer le dialogue. Aurore Paillard, agricultrice à Gergy (Saône-et-Loire) en grandes cultures et safran évoque ainsi Terres Innovantes, un fonds de dotation lancé en 2024 par le syndicat Jeunes Agriculteurs (JA) dont elle est administratrice au niveau national.



Le Journal du palais. Qu'est-ce que le dispositif Terres innovantes ?

♦ **Aurore Paillard.** Terres Innovantes est un fonds de dotation qui a émergé en 2024, porté par le syndicat Jeunes Agriculteurs, financé par plusieurs mécènes : Crédit Agricole, Total Énergies, Nestlé, McDo, RAGT (semenciers, Ndlr) et Lidl. L'objectif, c'est de faire dialoguer la société urbaine, les jeunes urbains notamment, avec les jeunes ruraux. Il s'agit de faire du lien entre les deux pour montrer qu'on n'est pas si différents que ça, qu'au-delà de vivre à la campagne ou dans la ville, on a quand même des centres d'intérêt en commun.

♦ **Un des moyens est de partager un repas et de discuter autour des produits.**

♦ Oui, car le principe c'est de mettre les jeunes urbains en relation avec les jeunes qui travaillent le sol et qui produisent la nourriture. C'est toujours assez convivial. La plupart du temps, c'est autour d'un repas pour découvrir les ingrédients et expliquer comment ils sont fabriqués et transformés.

♦ **Y a-t-il des a priori négatifs ?**

♦ Déjà, les gens qui viennent n'ont pas spécialement d'a priori. Sauf peut-être le tout premier rendez-vous qui a eu lieu à Avignon en 2024 ; c'était un « qui est qui ? ». Personne ne savait qui faisait quoi, il fallait poser des questions et là, il y avait effectivement des stéréotypes qui ressortaient pour trouver le métier de l'un ou de l'autre. Dans l'ensemble, il n'y a pas forcément de frein. Nos visi-



Aurore Paillard
Crédit : JDP

teurs sont des gens curieux qui ont envie d'en connaître plus. Et c'est bien le but : renouveler le lien producteur-consommateur. Mais il est vrai qu'on se fait une image de l'agriculteur de la même manière que le jeune agriculteur se fait une image du jeune urbain.

♦ **Qu'est-ce que vous apprenez des discussions avec ces jeunes urbains ?**

♦ Qu'il y a quand même un fossé. Aujourd'hui, quand on habite en ville, on n'a plus du tout le rapport à ce qu'on met dans son assiette. En parallèle de Terres Innovantes, les JA ont le dispositif DJSP (Demain Je Serai Paysan), une association créée pour expliquer les choses aux enfants. On développe aussi des formats pour les collégiés, les lycées ou la formation adulte, mais essentiel-

lement cela a démarré pour apprendre aux enfants d'où vient un steak haché ou une brique de jus de tomate. C'est tellement facile aujourd'hui d'ouvrir un sachet de pâtes, mais d'où viennent les pâtes ? Il y a encore quatre générations, tout le monde avait des paysans dans sa famille. Aujourd'hui, le citadin fait ses courses sans savoir d'où vient son produit ni comment il a été fabriqué...

Il y a cette déconnexion-là, et il y a le prix. Tout le monde n'a pas un budget extensible et le consommateur va d'abord chercher un prix. La ministre [de l'Agriculture Annie Genevard, Ndlr] s'est mise en avant avec une boîte de tomates cerises pour promouvoir la souveraineté française, expliquant qu'elle ne coûtait que 30 ou 40 centimes de plus qu'une boîte espagnole. Bout à bout, pour certaines familles, cela compte. Se nourrir c'est savoir où on met le curseur. À travers Terres Innovantes, on veut montrer qu'on peut bien manger sans forcément se ruiner en faisant les bons choix. Par exemple, la viande congelée est pleine d'eau. Chez le producteur, il y aura peut-être 1 ou 2 € de plus au kilo, mais à poids égal, on est gagnant avec de la vente directe car cela ne réduit pas à la cuisson.

♦ **Le choix de l'utilisation de produits phytosanitaires* est-il dans le camp de l'agriculture, ou est-ce au consommateur de faire ce choix ?**

♦ Pour moi, c'est le consommateur qui décide ce que nous allons produire demain. Mais il faut qu'il soit informé. Les

grandes cultures non traitées, ce sont des rendements très bas avec des risques de maladies comme la carie, transmise par un champignon (les grains cariés sont impropres à la consommation humaine et animale, ils sont non toxiques mais non appétents pour les papilles gustatives et dégagent au broyage une odeur de poisson pourri, la récolte doit être détruite et la parcelle à surveiller, Ndlr). A contrario, pour les fruits et légumes, on sait très bien le faire en bio.

C'est facile de nous dire qu'on ne veut plus de traitements et que tout le monde doit être en bio. Pas de souci, mais ce sont des coûts énormes. Si je veux passer en bio demain, c'est hors de prix car je dois changer quasiment tout mon matériel. Cela prend aussi un temps fou car on en passe beaucoup en mécanique pour gratter le sol, et cela grille aussi beaucoup de gasoil. Les produits de biocontrôle à base de plantes ou d'huiles essentielles se développent. Mais il faut savoir que tout ce qui est naturel n'est pas forcément inoffensif. C'est dur de le faire rentrer dans la tête des gens. Je fais souvent le parallèle avec les médicaments. Si j'arrête de protéger mes plantes ou mes élevages, alors les hommes doivent aussi arrêter de se protéger. Là, bizarrement, on me dit que ce n'est pas pareil. Pourtant, on se protège des poux ou des virus ; pourquoi ne pourrait-on pas protéger nos plantes et nos animaux ?

♦ **Comment Terres Innovantes pourrait désamorcer cela ?**

♦ Autour de la convivialité. Sincèrement, c'est la clé pour rassembler et pour désenclaver ce qui est un peu engrammé dans la tête des gens. Moi j'aime bien expliquer ce qu'est mon métier. Je le fais régulièrement lors de trajets en BlaBlaCar. On me demande mon métier, je dis que je suis agricultrice. On me demande si je suis en bio, je réponds que non et j'explique pourquoi. Quand j'ai fait une porte ouverte ici, les gens me posaient des questions sur les fleurs [le crocus qui produit le safran, Ndlr]. J'expliquais que trois semaines avant, il n'y avait rien sur le sol à part beaucoup d'herbe. J'ai donc traité avec un désherbant, un glyphosate, un mot « interdit ». J'ai expliqué à 70 personnes pourquoi je l'avais fait. Trois semaines après, l'herbe repoussait déjà, ce qui montrait la rémanence très courte du produit. Si cela allait vraiment dans le sol, mes fleurs n'auraient jamais poussé. Le dialogue, c'est aussi désenclaver tout ce qu'on peut dire ou entendre. À travers Terres Innovantes, on montre qu'on a une agriculture de qualité en France, une des plus vertueuses du monde, même si on nous impose toujours plus de normes. Dans la tête des gens, on a l'impression que ce n'est pas vrai, surtout avec certains documentaires à charge. Par contre, les gens sont capables d'acheter, venant de l'étranger, et produit avec des molécules qu'on nous interdit en France.

♦ **Et du côté des jeunes agriculteurs, quelle est la demande sociétale ?**

♦ Ils sont comme tout le monde, ils ont les mêmes tentations et les mêmes désirs... Le métier et les envies ont beaucoup changé. En grandes cultures, on peut dire qu'on a du temps car c'est saisonnier. En élevage ou maraîchage, c'est très chronophage. En lait, c'est tous les jours, toute l'année, deux fois par jour minimum. On a la chance d'avoir le service de remplacement. Grâce à cela, de plus en plus de jeunes arrivent à partir en vacances. La priorité, ce sont les congés maternité, paternité, les vacances et les remplacements maladie. C'est encore parfois mal vu dans l'inconscient de voir des agriculteurs prendre des vacances, mais ceux qui le font l'ont décidé.

Propos recueillis
par Emmanuelle de Jesus

* Nous avons rencontré Aurore Paillard avant le vote de la loi Urgence agricole, Ndlr

Qui est Aurore Paillard ?

♦ Aurore Paillard est agricultrice en grandes cultures (blé, orge, colza en automne ; soja, maïs, tournesol au printemps), plus du safran qui représente 600 m² sur 125 hectares. « C'est une culture à forte valeur ajoutée mais très prenante en main-d'œuvre. Ce n'est pas le même coût qu'en Iran ! J'en mets dans les petits-déjeuners de mes deux logements insolites pour que les gens puissent goûter. »

Très engagée pour la diversité dans l'agriculture et notamment pour favoriser l'installation des femmes, elle est administratrice des Jeunes Agriculteurs au niveau national et a impulsé le groupe de travail à l'origine d'un plan éponyme, aboutissement de plusieurs mois de concertation comprenant notamment 3.500 contributions citoyennes. Présenté en février 2026 à l'occasion du salon de l'agriculture à la ministre Annie Genevard, ce plan propose 41 mesures structurées en six axes, couvrant l'ensemble des étapes de la vie professionnelle : orientation, formation, installation, statut, conditions de travail et engagement dans les instances représentatives de la profession.

ENTREPRISES

Du répit pour Lapierre

Côte-d'Or. Le Tribunal de commerce de Dijon a ouvert le 25 août une procédure de redressement judiciaire au bénéfice des Cycles Lapierre. La décision place le fabricant de vélos dans une période d'observation de six mois, sous contrôle du Tribunal, sans rupture des contrats de travail ni arrêt de l'activité.



La décision du Tribunal nous donne exactement ce que nous étions venus demander : la possibilité et le temps de nous battre. Elle ne signifie pas que nous sommes sauvés, mais elle signifie que nous pouvons agir ». La déclaration de William Perrier, directeur général des cycles Lapierre, dans un communiqué publié à l'issue de l'audience le 25 août résume l'état d'esprit du fabricant dijonnais de vélos, qui a refusé de couler en même temps que sa maison-mère, le Néerlandais Accell.

PERTES RÉDUITES DE 41 % EN UN AN

Devant le tribunal, Cycles Lapierre SAS a pu faire valoir ses chiffres 2025, avec une perte d'exploitation passée de 46,3 à 27,2 M€ entre 2024 et 2025, soit une réduction supérieure à 41 %. L'entreprise s'appuie sur un site industriel et technique à Dijon, une unité d'assemblage, des équipes de R&D, d'achats et de supply chain, ainsi qu'un réseau de plus de 800 revendeurs en France et à l'international. La marque a été créée en 1946. Sous le contrôle des organes de la procédure, les Cycles Lapierre doivent mener de front quatre chantiers : sécuriser l'activité immédiate (trésorerie, salaires, commandes livrables, SAV, stocks et approvisionnements) ; finaliser un plan d'affaires autonome, fondé sur la rentabilité par produit, client et canal, et la maîtrise des coûts ; sécuriser l'autonomie juridique et opérationnelle, notamment les droits d'exploitation de la marque et des produits, les systèmes et les

contrats essentiels ; enfin, accélérer la recherche d'un investisseur industriel ou financier capable d'apporter des fonds propres et de financer le besoin en fonds de roulement. Dans les deux premiers mois de la période d'observation, l'entreprise devra démontrer sa capacité à financer la poursuite de son activité. L'objectif final reste l'entrée d'un investisseur et la construction d'un plan de continuation, à ce stade non encore arrêté.

EMPLOIS PRÉSERVÉS

L'ouverture de la procédure ne rompt pas les contrats de travail : les collaborateurs restent salariés des Cycles Lapierre et poursuivent leur activité. Une information régulière du CSE et des salariés est prévue. « Je sais parfaitement ce que cette période représente pour nos équipes et leurs familles. Leur inquiétude est légitime. Mais aujourd'hui, leur savoir-faire est aussi l'une des principales raisons pour lesquelles un investisseur peut croire dans Lapierre », a ajouté William Perrier. La mobilisation annoncée associe salariés, clients, distributeurs, fournisseurs, banques, services de l'État et collectivités territoriales. Selon l'entreprise, cette mobilisation ne vise pas à substituer de l'argent public à l'investissement privé, mais à « faciliter les mises en relation avec un investisseur ». Le marché français du vélo, en repli global, pèse encore 3,11 milliards d'euros. Certains segments progressent : le gravel (+18 %), la réparation (+10,5 %), les pièces et accessoires (+0,3 %) et la production française (+3,4 %).

Emmanuelle de Jesus



Ci-dessus : William Perrier, directeur général de Cycles Lapierre. Ci-contre : fort d'une R&D, d'un savoir-faire et d'une histoire 100% dijonnais, le fabricant de vélos veut croire en ses chances de séduire un investisseur. Crédit : Cycles Lapierre.



en bref

Région Bourgogne Franche-Comté

L'ADIE BFC RECRUTE. À l'occasion de la rentrée associative, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), qui finance et accompagne les entrepreneurs dont les projets n'ont pas accès aux financements classiques, lance une grande campagne de recrutement de bénévoles. Objectif : recruter 24 bénévoles supplémentaires en Bourgogne Franche-Comté pour répondre au besoin croissant d'accompagnement des porteurs de projet du territoire. Du 7 au 11 septembre, cinq rendez-vous en ligne permettront aux personnes intéressées de découvrir les missions proposées et de poser leurs questions : Lundi 7 septembre, de 19h à 20h ; Mardi 8 septembre, de 12h30 à 13h30 ; Mercredi 9 septembre, de 18h30 à 19h30 ; Jeudi 10 septembre, de 18h30 à 19h30 ; Vendredi 11 septembre, de 12h30 à 13h30. L'Adie compte 10 agences et 12 permanences, 24 salariés et 29 bénévoles dans la région, dont l'engagement a permis de financer et accompagner 734 entrepreneurs en 2025.

• adie.org/ateliers-webconferences

ZENITH DIJON

Particuliers ou entreprises, on vous déroule le

TAPIS ROUGE

AU ZÉNITH DE DIJON

PARKING VIP | PASS VIP | ACCUEIL PERSONNALISÉ

COCKTAIL DINATOIRE | ACCOMPAGNEMENT EN SALLE

de 30 à 59 places 165€HT | 198€TTC par personne et par spectacle

CONTACTEZ-NOUS ET DÉCOUVREZ TOUTES NOS OFFRES

contact@zenith-dijon.fr - 03 80 72 98 23
Rue de Colchide - 21000 - Dijon Tram T2 arrêt Zenith

ZENITH-DIJON.FR

UNE FILIALE S-PASS TSE

COLLECTIVITÉS

La Maison de Colette, manne providentielle de la Puisaye

Yonne. Dix ans après son ouverture au public, la maison d'enfance de l'écrivaine, reconstituée après un patient travail d'archives, ne cesse d'émerveiller les visiteurs adeptes d'un tourisme « plus culturel » et de revitaliser un territoire qui n'en espérait pas tant.



La maison était grande, coiffée d'un grenier haut. La pente raide de la rue obligeait les écuries et les remises, les poulaillers, la buanderie, la laiterie, à se blottir en contre-bas tout autour d'une cour fermée », peut-on lire dans *La Maison de Claudine*, publié en 1922. Nul auteur par le monde n'a décrit avec une telle précision sa maison natale que Colette l'a fait au fil de son œuvre. Nul n'y a aussi conservé un attachement si charnel tout au long de sa vie. Acquisée en 2011 par l'association « La Maison de Colette », la bâtisse labellisée depuis Maison des illustres a nécessité d'importants travaux avant d'être restituée au public, il y a 10 ans. Indispensable à l'ouverture, l'étape liminaire de restauration, celle concernant la maison en elle-même, le bâtiment mitoyen et les jardins, avait mobilisé 1,5 M€ en son temps. Quant à la deuxième tranche portant sur la réhabilitation des communs, en cours d'achèvement, une somme s'élevant à 800.000 € a d'ores et déjà été investie. Estimée entre 150.000 et 200.000 €, l'ultime étape du projet – l'installation des archives et l'implantation d'un studio de recherche – devrait démarrer bientôt mais, contrairement aux opérations précédentes, financées aux deux tiers par des deniers publics, celle-ci sera intégralement subventionnée par des fonds privés.

« Cela peut paraître des sommes

importantes mais 100 % de cet argent a été directement injecté dans l'économie locale puisque l'association s'était engagée à ne faire appel qu'à des entreprises de l'Yonne », rappelle Frédéric Maget, le directeur des lieux et l'un des deux salariés permanents de la structure, qui emploie, par ailleurs, entre trois et cinq saisonniers lors de la saison touristique. « L'investissement s'est montré plutôt pertinent... » Côté gestion, l'association sait faire preuve d'agilité et d'imagination avec un budget annuel qui s'élève à 400.000 €, dont 20.000 € seulement proviennent d'une unique subvention, attribuée par le conseil départemental de l'Yonne. L'essentiel des ressources est donc constitué par le recours à l'autofinancement issu principalement de la recette de la billetterie, de la boutique et des dons. « C'est un modèle économique atypique qui dépend de variables que nous ne maîtrisons pas toujours, comme la canicule, l'inflation et les crises diverses. » Une mécanique fragile donc qui n'empêche pas cependant l'association de prendre en charge 90 % de la programmation culturelle, composée de conférences, de



En état de délabrement avancé lors de son rachat par l'association, la Maison de Colette, qui célèbre cette année le dixième anniversaire de son ouverture au public, a notamment bénéficié du concours de la Fondation du patrimoine pour sa restauration. En bas à gauche : la bibliothèque. Crédit : Colombe Clier - Maison de Colette

« La Maison de Colette, ce sont des reportages dans le Washington Post, le New York Times, le Herald Tribune et au Japon... Une opportunité de développement et de notoriété extraordinaire ».

- Frédéric Maget, directeur

projections, de festivals littéraires et d'ateliers culinaires.

INITIATIVE Ô COMBIEN SALVATRICE

Enclavé et « sous-équipé », à l'image du vaste territoire de Puisaye-Forterre dont il est aujourd'hui l'un des plus brillants ambassadeurs, le village de Saint-Sauveur-en-Puisaye a concilié son destin avec celui de son « enfant terrible » en 1995 avec l'ouverture du musée municipal dédié à l'œuvre de l'écrivaine. Mais c'est surtout à partir des années 2010, avec la patrimonialisation de Colette et le rachat de sa maison d'enfance, que des effets tangibles se sont fait ressentir sur la commune, et au-delà. En 2011, Saint-Sauveur-en-Puisaye ne comptait aucun restaurant et une seule chambre d'hôte.

« Aujourd'hui, vous avez cinq établissements et huit chambres d'hôte, détaille Frédéric Maget, beaucoup de commerces se sont installés, le marché hebdomadaire fait le plein et l'attractivité économique a été décuplée ». Le marché de

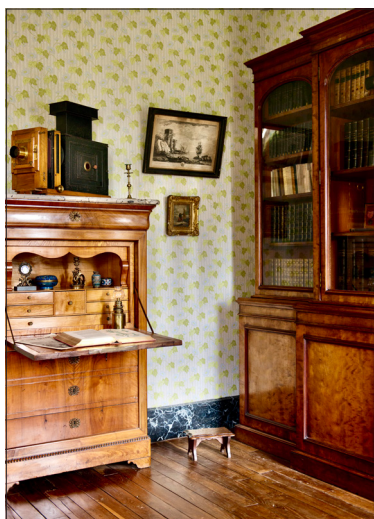
l'immobilier, quant à lui, n'a jamais été aussi dynamique, les agences parisiennes n'hésitant pas à sonder le territoire pour proposer des résidences secondaires « premium » à sa clientèle. « La Puisaye est devenue le nouveau Perche », glisse le professeur de lettres détaché de l'Éducation nationale.

À l'instar du château de Ratilly et de Guédelon, la Maison de Colette habitée par la mémoire de son ancienne pensionnaire participe, indubitablement, à façonner un nouvel imaginaire à ce pays de bocages éloigné des grands axes de communication, agissant comme un levier de développement économique et social sans précédent. Mais aussi en s'étant transformé en véritable phénomène médiatique jusqu'à l'international. « La Maison

de Colette, ce sont des reportages dans le Washington Post, le New York Times, le Herald Tribune et au Japon... Une opportunité de développement et de notoriété extraordinaire pour Saint-Sauveur et la Puisaye. » D'autant que l'engouement autour de l'autrice de *Sido* n'est pas près de fléchir, à en croire Frédéric Maget, tant son œuvre semble connectée à des enjeux des plus contemporains, tels que l'égalité femme-homme, l'écologie ou le rapport à la célébrité.

Une bravade posthume en quelque sorte pour « Colette la scandaleuse » puisque, selon la légende, elle n'aurait pu assister en 1925 à l'inauguration d'une plaque commémorative à son nom, les habitants de Saint-Sauveur-en-Puisaye, furieux du sort qui leur fut réservé dans le roman *Claudine* à l'école, l'auraient attendue des pierres à la main. *O tempora, o mores !*

Stéphane Bourdier



La chambre de Juliette, « la sœur aux longs cheveux » qu'occupera Colette après le mariage de Juliette, née d'un premier mariage de Sido, leur mère. Crédit : Colombe Clier - Maison de Colette

Nièvre. Après un été où des milliers de pompiers ont été mobilisés pendant des semaines partout en France, la Nièvre lance « Merci les pompiers, la Nièvre vous ouvre ses portes ». Une opération séduction pour remercier, mais aussi pour poser les bases d'un nouveau modèle pour les SDIS.

La Nièvre veut inventer le SDIS de demain



À partir du 4 septembre et jusqu'aux vacances de la Toussaint, une centaine de familles de sapeurs-pompiers sont invitées à « souffler » dans le département : « C'est notre manière de leur dire merci. C'est aussi une certaine idée de la solidarité entre les territoires : lorsque certains sont durement éprouvés, d'autres doivent savoir répondre présents », justifie Fabien Bazin, président du conseil départemental. En quelques semaines, plus de 100 hébergeurs partenaires se sont mobilisés, proposant des réductions, certains allant jusqu'à la gratuité totale. Le coût global, estimé entre 30.000 et 60.000€, est réparti entre le département, le SDIS 58 et les professionnels de l'hébergement. La démarche s'inscrit dans la continuité de la campagne « Essayez la Nièvre », qui avait généré à elle seule environ 2M€ de contrevaletur publicitaire nationale : « Ça montre aussi que dans les territoires comme les nôtres, il y a des idées, il y a des choses qui se mettent en place parfois à moindre coût, très factuelles, très "bon sens paysan" », explique le capitaine Mickaël Maunoir, président de l'Union départe-

mentale des sapeurs-pompiers. Derrière cette opération, la Nièvre entend devenir territoire pilote pour une réflexion sur l'évolution des SDIS : « On a fait le choix d'augmenter notre contribution de 10,7 M€ en 2022 à 13,8 M€ en 2026, alors que de nombreux départements ont plafonné la leur », argumente Fabien Bazin.

LA VALEUR DU « SAUVÉ »

Le colonel Sébastien Keller, Directeur départemental adjoint du SDIS 58 depuis cet été défend, lui, la « valeur du sauvé » : « Il y a la notion de superficie brûlée, mais aussi la notion de préserver qui prend de plus en plus d'importance. À Brassy et Villapourçon, cet été, les secours ont sauvé maisons, entreprises et un parc photovoltaïque pour plusieurs millions d'euros. C'est un nouvel indicateur permettant de mieux mesurer l'action du SDIS ». D'où une idée... celle de faire contribuer les assureurs : « On a fait économiser aux assureurs plusieurs dizaines de millions d'euros à l'année. Qu'on leur demande de prendre, ne serait-ce que 10%, et on commence à changer la face du chemin », esquisse Fabien Bazin. Avec cette proposition se dessine une véritable rupture conceptuelle, celle de financer le « sauvé ».



De gauche à droite : Séverine Bernard, présidente de Nièvre Attractive, Fabien Bazin, président du conseil départemental de la Nièvre, le colonel Sébastien Keller, directeur départemental adjoint du SDIS 58, et le capitaine Mickaël Maunoir, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Nièvre. Crédit : JDP /Image améliorée par l'IA.

Et sur le sujet, l'autre défi est humain. Avec 1.100 volontaires pour 170 pompiers professionnels, se pose la question de la disponibilité : « Pour les grandes entreprises, c'est sans conséquence ou presque, mais pour l'artisan qui a promis que la salle de bain serait livrée ce vendredi... Si le gars doit partir, la salle de bain ne sera pas remise », résume

Mickaël Maunoir. Une idée serait donc d'indemniser les employeurs, de créer une Responsabilité Territoriale des Entreprises et de former les citoyens. Des pistes qui, le 29 mai à Montreuil, ont réuni 350 signataires dans un Appel qui sera transmis au Premier ministre. Parmi elles : le financement du permis pour jeunes volontaires

et, plus globalement une revalorisation du volontariat : « Le volontariat ne peut plus être considéré comme une affaire individuelle du pompier ; il doit devenir une responsabilité partagée entre l'État, les collectivités et les employeurs » conclut le président du conseil départemental.

Antoine Gavory

Nièvre. Avec l'association RBFC (Réseau Bourgogne Franche-Comté) lancée en avril, Rayan Mabanza, comptable icaunais, a lancé une enquête sur la mobilité dans la région. Son premier combat : le trajet Corbigny - Nevers (58 km) qui demande aujourd'hui six heures en transports en commun.

Enquête sur les mobilités régionales



Tout est parti d'un constat partagé à trois : « On s'est rendu compte que dans toute la région, que ce soit dans l'Yonne, la Nièvre ou les autres départements, la mobilité était assez compliquée sans voiture », raconte Rayan Mabanza. Avec deux associés conducteurs de bus en Île-de-France mais régulièrement en déplacement dans la région, il décide de créer en avril l'association RBFC.

L'objectif n'est pas d'arriver avec une solution clé en main mais de co-construire un projet avec les habitants, les collectivités, le département, la région pour contribuer à la revitalisation de notre région par la mobilité : « On a analysé que c'était ce qui bloquait tout et ce qui pouvait tout débloquent. Au niveau de l'emploi, des études, même pour aller voir sa famille, c'est compliqué. »

L'association, qui se veut régionale, a choisi de commencer par la Nièvre, le département avec le plus de difficultés de déplacement sans voiture, particulièrement illustrée par le cas emblématique Corbigny-Nevers : d'une heure de



Rayan Mabanza. Crédit : DR /Image retouchée par l'IA.

route en voiture (58 km), le trajet devient une épopée en transports en commun : « Il faut remonter par Paris ou Dijon, compter près de six h et plusieurs correspondances, au point qu'il faut anticiper de prendre une nuit. Il faut ensuite prendre le bus de Clamecy à Cor-

bigny ». Pour pallier cette carence, RBFC imagine une ligne express Corbigny - Nevers via Saint-Saulge, en 55 minutes arrêts compris : « L'idée d'express c'est de desservir rapidement et simplement. Le but c'est une ligne qui n'est pas figée, qui puisse circuler assez régulière-

ment pour permettre de la flexibilité. Que quelqu'un qui part à 8 h pour un rendez-vous à 9 h n'ait pas à attendre le soir pour rentrer. »

Pour étayer le projet, une enquête a été lancée le 15 juillet sur les réseaux sociaux de l'association. Questionnaire sur le lieu de vie, les modes de transport, les difficultés et les horaires souhaités. 80 réponses ont déjà été collectées : « Plus le besoin est démontré, plus cette ligne aura du poids. On va la présenter au département et à la région. »

SAUVETAGE AVORTÉ

Menacée de fermeture définitive par le désengagement et le sous-investissement chronique de l'État, la ligne voyageurs et fret Corbigny-Clamecy avait été sauvée in extremis le 16 octobre 2025 par la région Bourgogne-Franche-Comté, dont le président Jérôme Durain avait décidé d'engager 3,6 M€ sans attendre l'État, après une forte mobilisation citoyenne dont un trail-relais de 376 km « Cours pour garder ta ligne » de Corbigny à Paris-Bercy en mai 2025. Revirement le 22 avril 2026 à Corbigny : devant les élus, Jérôme

Durain dénonce une « mauvaise surprise », les 3,6 M€ promis par l'État seraient fléchés vers le fret - qui relève de la compétence exclusive de l'État - et affirme que l'État serait « sur une position de fermeture » pour Clamecy-Corbigny, rappelant que la réhabilitation complète coûterait un peu plus de 10 M€ d'ici la fin de la décennie sur un besoin total de 500 M€ pour toutes les lignes de desserte fine.

Alors que les élus locaux contestent les comptages de fréquentation et alertent sur les enjeux de mobilité, santé, télétravail et report du fret sur la route, le désengagement passe mal au regard des chiffres : si en BFC l'offre de trains a reculé de 14 % depuis 2019, au national le nombre de voyageurs a augmenté de près de 30 % passant de 303,2 à 378,1 millions de voyageurs. Celle des TER a bondi de 21%, dans un contexte de décarbonation des transports, alors que le groupe SNCF vient d'annoncer un bénéfice de 1,6 Md€ en 2024 pour 43,4Mds € de chiffre d'affaires.

A. G.

Un été en entreprises

Les choses de la terre

À Saint-Amand-en-Puisaye, la poterie des Guimards a été créée en 1976 par Claude et Nicole Hurtault, exploitants agricoles, à qui ils donnent le nom de la terre familiale. Le grès règne en maître dans l'atelier mais subit le désamour dans les années 90. Ce sont leurs enfants, Nathalie et Christophe, qui vont réorienter la production et pérenniser l'entreprise qui séduit aujourd'hui grâce au design contemporain et aux couleurs audacieuses de ses collections.



A Saint-Amand-en-Puisaye, la terre n'est jamais bien loin. À quelques kilomètres de l'atelier, la Poterie des Guimards extrait elle-même l'argile qu'elle utilise pour fabriquer ses pièces. Une matière première locale, devenue au fil des années l'un des marqueurs de l'entreprise familiale. « C'est du grès de Saint-Amand », explique Nathalie Hurtault. La carrière, située à seulement trois kilomètres de l'atelier, fournit une argile qui sera ensuite préparée, façonnée, émaillée puis cuite à haute température.

Chaque pièce passe par plusieurs étapes avant de rejoindre les rayons de la boutique ou les tables des restaurants. Une première cuisson, autour de 1.000 °C, permet de durcir la terre. L'émail est ensuite appliqué avant une seconde cuisson, à 1.280 °C. Cette température permet au grès d'acquiescer ses qualités de résistance et d'imperméabilité. Une fabrication qui nécessite du temps : entre la réalisation d'une pièce et son passage au four, plusieurs jours peuvent être nécessaires.

La poterie des Guimards, fondée par les parents de Nathalie Hurtault en 1976, a été reprise par elle-même et son frère Christophe suite à la retraite de leurs parents, « en 2005 », raconte-t-elle. Son frère, formé à la céramique, avait rejoint directement l'entreprise familiale après ses études. Nathalie, elle, avait suivi des études de commerce international à Paris avant de revenir travailler à Saint-Amand-en-Puisaye. Depuis, le duo fait évoluer l'entreprise tout en conservant les fondamentaux du savoir-faire transmis par leurs parents.

DU TRADITIONNEL AU CONTEMPORAIN

Pendant plusieurs décennies, la Poterie des Guimards a en effet produit une vaisselle très traditionnelle. Mais les goûts ont changé. Pour continuer à se développer, l'entreprise a donc dû faire évoluer son offre. « À Maison & Objet, on avait fait des tentatives avec les collections traditionnelles. On n'a pas été acceptés. Et on l'a été à partir du moment

Reprise il y a plus de 20 ans, l'entreprise a progressivement fait évoluer ses collections pour répondre aux nouveaux goûts et conquérir une clientèle professionnelle, jusqu'à l'international



où on a commencé à faire des choses plus contemporaines», raconte la dirigeante.

Aujourd'hui, la Poterie des Guimards travaille avec deux clientèles bien distinctes. Les particuliers viennent notamment chercher des pièces colorées, tandis que les professionnels, et particulièrement les restaurants, privilégient davantage les formes sobres et les teintes naturelles. La poterie de Saint-Amand-en-Puisaye fournit notamment depuis plus de dix ans plusieurs restaurants du chef Cyril Lignac. Après Londres, de nouveaux projets sont également envisagés...

L'international représente une part importante de l'activité : selon les années, entre 40 et 50 % des ventes sont réalisées à l'export. La poterie vend en Europe, aux États-Unis, en Chine,

mais aussi au Moyen-Orient, notamment au Koweït. Un rayonnement qui n'empêche pas l'entreprise de rester confrontée aux difficultés économiques du secteur. Depuis environ deux ans et demi, Nathalie Hurtault constate ainsi un ralentissement de l'activité. Après le rebond spectaculaire enregistré à la sortie de la crise sanitaire, les tensions internationales et le ralentissement économique ont pesé sur les ventes, en France comme à l'étranger.

DE NOUVEAUX MARCHÉS

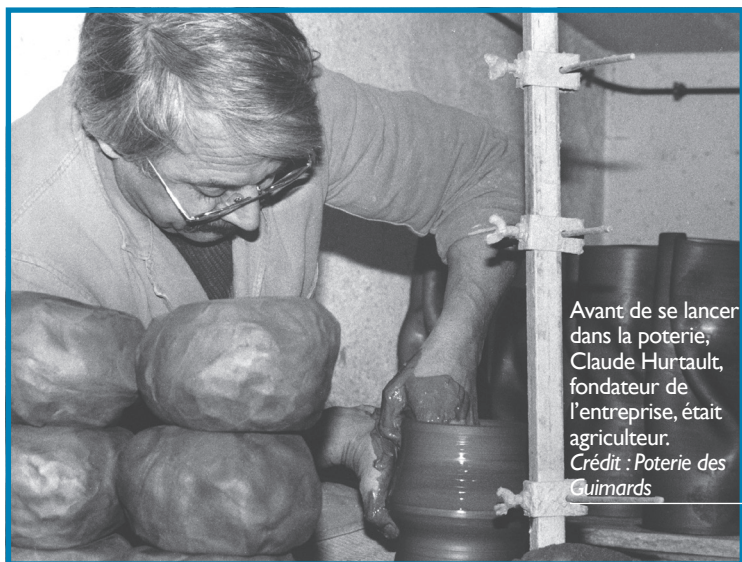
Dans ce contexte, les salons professionnels restent indispensables pour maintenir la visibilité de l'entreprise et rencontrer de nouveaux clients. Mais ils représentent aussi un investissement conséquent. Pour exposer à Maison &



Les pièces aux formes irrégulières, ainsi que les modèles de grande taille, sont tournés à la main, rendant chaque création unique. Nathalie Hurtault (ci-dessous) a repris en 2005 avec son frère Christophe la poterie fondée par leurs parents. Leurs nouvelles collections, les choix audacieux, l'appel à un designer comme Laurent Corio (collection Shokki) ont séduit des clients professionnels, tel le chef Cyril Lignac.

Crédit : Poterie des Guimards / JDP.





Avant de se lancer dans la poterie, Claude Hurtault, fondateur de l'entreprise, était agriculteur.
Crédit : Poterie des Guimards

Objet, la Poterie des Guimards débourse ainsi environ 3.500 € hors taxes. Une dépense nécessaire pour une entreprise qui cherche à entretenir son réseau commercial tout en poursuivant son développement international. Parallèlement, de nouveaux marchés apparaissent. Les créations destinées aux animaux de compagnie en sont un exemple. L'entreprise a développé des gamelles en poterie, profitant d'un intérêt croissant pour le bien-être animal. D'autres produits d'autrefois délaissés, comme les porte-couteaux, les brocs à eau ou les pique-fleurs, font également leur retour.

Car derrière la diversification se joue une question plus large : celle de la survie d'un savoir-faire local. À Saint-Amand-en-Puisaye, la Poterie des Guimards est aujourd'hui le dernier atelier avec du personnel encore en activité. Dans le même temps, l'école de poterie locale attire de nombreux candidats, notamment des personnes en reconversion. « Il y a énormément de nouveaux céramistes », constate Nathalie Hurtault. Encore faut-il parvenir à créer en innovant... et surtout à vendre.

Grâce aux avancées techniques, les pigments offrent désormais une meilleure résistance, permettant à la Poterie des Guimards de proposer un plus grand panel de couleurs. Afin de s'adapter aux évolutions des goûts de la clientèle, le duo Hurtault a fait évoluer formes, textures et a même fait naître au goût du jour les porte-couteaux, beurrier traditionnel ou pique-fleurs...

Pour tous les goûts et toujours uniques



Pratique

À partir du 1^{er} septembre, l'atelier/boutique est ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 (16 h 30 le vendredi). Les samedis et dimanches, les visites se font sur rendez-vous entre 15 h et 18 h, réservations obligatoires au 03.86.39.60.31

♦ lesguimards.com

PAR ENZO BEAUDET

leJournalduPalais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

COMMUNIQUEZ EN B to B

auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- ☑ Publireportage
- ☑ Encartage
- ☑ Numérique
- ☑ Visibilité parfaite
- ☑ Tarifs attractifs



Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

Opinions

L'argent public ne doit pas servir les intérêts d'Airbnb

Collectif Dijon en faveur de l'habitat permanent

Suite à la promotion des meublés de tourisme / locations courtes durées et des entreprises de conciergeries dans le guide d'hébergement 2026/2027 de l'office de tourisme de Dijon métropole, le Collectif Dijon en faveur de l'habitat permanent réagit : « En pleine crise du logement, alors que de nombreux Dijonnais et Dijonnaises peinent à trouver un logement accessible, est-ce vraiment le rôle de l'Office de tourisme de faire la promotion de conciergeries spécialisées dans la location touristique type Airbnb ?

Chaque logement durablement transformé en meublé touristique, c'est potentiellement un logement de moins pour celles et ceux qui vivent, travaillent ou étudient ici.

Un Office de tourisme financé notamment par de l'argent public doit promouvoir



ILLUSTRATION PAR MAGNIFIK / GÉNÉRÉ PAR IA

voir notre territoire, son patrimoine, sa culture, ses commerces et un tourisme responsable. Il n'a pas vocation à faire

la publicité de services qui accompagnent l'essor des locations de courte durée sans que soit posé le problème de leurs conséquences sur le logement.

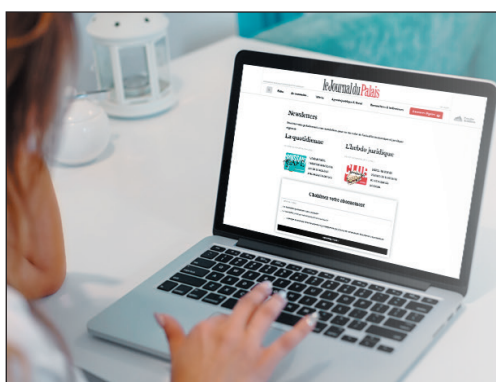
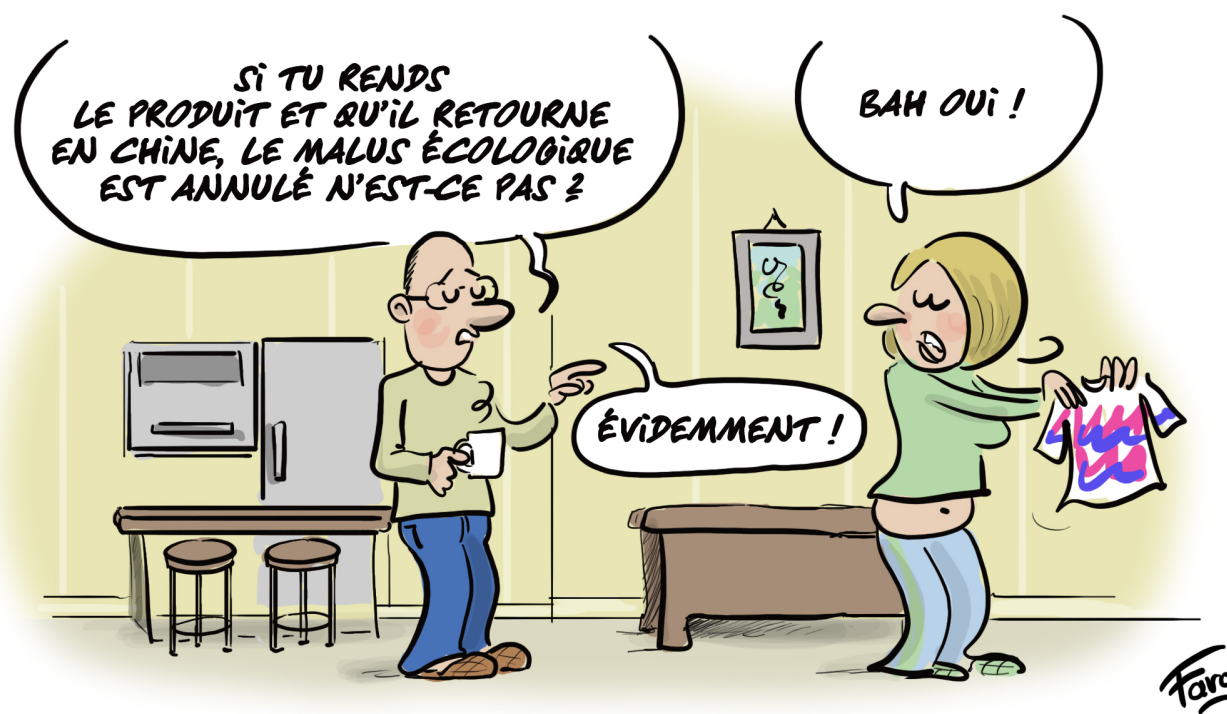
Nous demandons donc à l'Office de tourisme et à la Ville de Dijon de clarifier leur position et de mettre leurs moyens de communication en cohérence avec une priorité essentielle : permettre aux habitants de se loger à Dijon.

Le tourisme, oui.

La marchandisation toujours plus importante du logement, non. L'argent public doit servir l'intérêt général. »

Le regard de Faro

MALUS ÉCOLOGIQUE POUR LES ARTICLES DE LA FAST FASHION



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Parc d'abstraction



Ce 31 août correspondant au retour de mon distingué collègue (qui m'avait chargée, c'était le challenge estival, de ne distiller que des mots enchanteurs dans ce billet durant son congé), je me vois délivrée de cet apostolat aux allures de méthode Coué. Et heureusement que je peux donner libre cours à ma colère, à ma hargne et mon courroux (coucou !, spéciale dédicace au regretté Desproges), car l'actualité ne manque pas de quoi s'y agripper...

Je passe sur les gesticulations des z'uns et des z'autres candidats-à-la-présidentielle qui rivalisent de dingeries inenvisageables voire illégales (effacement de la dette, interdiction des dispositifs d'immigration sur le seul territoire mahorais, rééquilibrage de la « taxation entre le travail, le capital, la retraite et l'héritage », il promet d'être rigolo Raphaël Glucksmann) pour me concentrer, telle la tomate, sur le dernier coup d'éclat d'Emmanuel Macron avant la quille. Et c'est quoi son prooooooooooooojet ? Après un été caniculaire, des incendies mortels, des appartements en surchauffe, une surenchère des propositions des politiques de tous bords se vautrant (oui, on est au-delà du flirt) avec le pire de l'extrême-droite, des exploitants agricoles au bord du suicide et j'en passe ? Un vaste plan d'urbanisme pour rendre les villes vivables ? Une réflexion nationale pour une agriculture véritablement vivrière ? Un audit réaliste des apports de l'immigration dans le pays ? Ben non, voyons ! Avec son bro, le « prince héritier » Mohammed ben Salmane (celui qui a fait découper un de ses opposants, le journaliste Jamal Khashoggi, au Consulat d'Arabie saoudite, oui oui, le même), il a annoncé avec une fierté à peine dissimulée que « MBS », anticipant la baisse des revenus issus du pétrole, va implanter en France... des parcs d'attraction. À Cergy-Pontoise, dans quelques années, pourrait donc voir le jour un nouveau complexe, dont un parc autour de l'univers des mangas. « Le projet est né d'une discussion entre le Président de la République et le prince héritier en décembre 2024 à Ryad, lorsqu'ils ont découvert leur passion commune pour les mangas et notamment Dragon Ball », s'est épanchée à l'AFP une conseillère d'Emmanuel Macron, bonjour le niveau des relations diplomatiques. 6 Mds € d'investissement, 22.000 emplois : sur le papier, ça envoie. Après, il semble que ce n'est pas encore fait, cette affaire. D'abord les ayants-droits japonais des licences n'ont pas signé quoi que ce soit. Ensuite, Valérie Pécresse le confesse : si le conseil régional d'Île-de-France travaille depuis plusieurs mois sur la possibilité d'un tel projet, on est loin du premier coup de pelle pour déloger le Gargantua qui pourrit depuis des années et la faillite du parc Mirapolis, lieu choisi pour y loger le projet démentiel de nos deux dirigeants. Et moi je me demande à quel niveau de déconnexion notre Président est arrivé pour faire abstraction à ce point de toutes les urgences de ce pays pour pondre et se réjouir d'un machin pareil. Je ne dois sûrement pas voir plus loin que mes voisins agriculteurs désolés, les petits vieux qui ont péri pour cause de canicule, les 2.355 enfants qui dorment dans la rue et les hectares dévorés par le feu. J'ai pas la vision. Sinon celle de deux enfants pourris gâtés par la vie, qui jouent avec celles des autres, et aux commandes d'un train fantôme qui s'appelle pouvoir, conduisent l'humanité droit dans le mur...

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Actu**legales**.fr

L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

LEGi Société
d'avocats
CONSEILS

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

XXX

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de Me Florence LHERITIER.
L2604339

**POUR PLUS DE RAPIDITÉ,
OPTEZ POUR LE RÈGLEMENT PAR VIREMENT
OU PAR CARTE BANCAIRE,
DE PLUS VOUS FEREZ UN GESTE
POUR L'ENVIRONNEMENT...**



Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS


Eddy VAN DER LINDEN
Notaire associé
TROYES (10000)
46 avenue Pierre Brossolette
Tél : 03.25.81.00.49
Mail : eddy.vanderlinden@notaires.fr

LES 3
FROMAGERS / LA
CROÛTE

Par acte authentique du 20/07/2026 reçu par Maître Eddy VAN DER LINDEN, Notaire à TROYES, enregistré au SIE de l'AUBE le 14/08/2026, Doss. 2026 00018944 réf. : 1004P01 2026 N 01017, la société LES 3 FROMAGERS, SARL au capital de 5.000 €, ayant son siège social à DIJON (21000), 28 rue Musette, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 990 197 584 ;
A vendu à la société LA CROÛTE, SARL au capital de 1.000 €, ayant son siège social à DIJON (21000), 28 rue Musette, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 106 654 023. Un fonds de commerce de fromagerie, crèmerie, sans affinage ni fabrication, épicerie fine, vente de boissons avec ou sans alcool, exploité à DIJON (21000), 28 rue Musette. La cession est consentie et acceptée moyennant un prix de 370.000 €. L'entrée en jouissance est fixée au 20/07/2026. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, chez Maître Marion VIGNERON, Notaire associé de l'Office notarial «Office Dijon Arnay Selongey» sis à DIJON (21000), 37 rue Louis de Broglie, Parc Technologique de la Toison d'Or, pour la validité et pour toutes correspondances.
L2604357

CONSTITUTION
DE SOCIETE

LAZARE Audio

Par ASSP en date du 28/07/2026, il a été constitué une SAS dénommée : LAZARE Audio. Siège social : 7 Rue des Chevrières 21380 Savigny-le-Sec. Capital : 10000 €. Objet social : Fabrication de produits électroniques grand public, incluant la conception, l'assemblage et le conditionnement.
Président : Monsieur Benjamin Durafour, demeurant 7 Rue des Chevrières 21380 Savigny-le-Sec élu pour une durée illimitée.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles.
Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de DIJON.
L2604084

Champ libre

Par ASSP en date du 29/07/2026, il a été constitué une SASU dénommée : Champ libre. Siège social : 4 Rue du Clos 21500 Planay. Capital : 500 €. Objet social : Prestation de services aux exploitants agricoles incluant les travaux agricoles (préparation des sols, récolte) et les prestations mécanisées.
Président : Monsieur GREGOIRE Coucheney, demeurant 4 Rue du Clos 21500 Planay élu pour une durée illimitée.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles.
Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de DIJON.
L2604110



JUNELIE
AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 30/07/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : JUNELIE
Objet social : La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :La prise de participation dans des sociétés, quelles que soient la forme de ces sociétés et/ou leurs activités,La gestion et l'animation de ces participations,Le support administratif, financier, stratégique, commercial, comptable, informatique aux sociétés détenues,La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social : 73 rue des écoles, 21490 RUFFEY LES ECHIREY
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : M. DIMITRIJEVIC Jordan 73 rue des Ecoles 21490 RUFFEY LES ECHIREY
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout Associé a le droit de participer aux Décisions Collectives. Tout Associé a autant de voix qu'il possède d'Actions ou en représente.
Clause d'agrément : Toute Transmission de Titres, à titre onéreux ou gratuit, est soumise à une procédure d'agrément.
L2604152

SPM GROUP
Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP du 24/08/2026, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : SPM GROUP.
DURÉE : 99 ans.
SIÈGE SOCIAL : 19 rue Ferdinand Mercusot - 21540 SOMBERNON.
OBJET :
- La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés, ou entreprises industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux ou autrement ;
- La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, de vente, d'échange d'apport, de souscription de parts, d'actions, d'obligations et de tous titres ou droits sociaux en général ; la gestion de tous fonds ou produits de capitalisation ;
- L'animation, la direction et la coordination de sociétés auxquelles la société est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, direction, contrôle ;
- La fourniture de toutes prestations de service, conseils, études sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier, stratégique, ou autres au profit de sociétés au sein desquelles elle détient une participation.
CAPITAL : 1.000 €, constitué d'apports en numéraire.
PRÉSIDENTE : Madame Sanja TOMIC, épouse MÉNÉTRIER, demeurant 19 rue Ferdinand Mercusot - 21540 SOMBERNON.
DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Philippe MÉNÉTRIER, demeurant 19 rue Ferdinand Mercusot - 21540 SOMBERNON.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses actions sont inscrites en compte au jour de la décision collective des associés. Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par toute personne de leur choix, pourvu qu'elle soit associée.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.
CESSION D' ACTIONS : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. Toute transmission d'actions, hormis les transmissions libres telles que définies dans les statuts, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à une majorité représentant au moins les deux tiers des droits de vote dont disposent les associés présents ou représentés (en ce comprises les voix du cédant).
IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. L2604340

LA BRASSERIE
DU MARAIS

Par acte SSP du 18/08/2026, il a été constitué une SAS dénommée : LA BRASSERIE DU MARAIS
Siège social : 20 rue Jacques Cellerier 21000 DIJON
Capital : 10 000 €
Objet : L'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, bar, vente de plats à emporter, salon de thé. Toutes activités de restauration traditionnelle sur place ou à emporter. L'organisation et la réalisation de séminaires avec cocktails, de privatisation d'espaces. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce ou artisans, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités susvisées. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités. La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Président : Séverine MUSSOT, 2 place Barbe 21000 DIJON
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Cessions libres en cas d'associé unique.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.
L2604314

L'ATELIER
DU RING

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 août 2026 à DIJON, il a été constitué une société.
Dénomination sociale : L'ATELIER DU RING
Siège social : 11D Boulevard Rembrandt, 21000 DIJON
Forme sociale : Société par actions simplifiée
Objet social : La société a pour objet la gestion d'installations sportives, incluant toutes activités principales et connexes liées à ce domaine. Elle peut développer, exploiter, commercialiser des produits ou services associés et réaliser toutes opérations nécessaires à son développement.
Capital social : 900,00 €
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque associé est convoqué aux Assemblées.
Chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 années
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont libres.
Inaliénabilité : La cession des actions est libre.
Prémption : La cession des actions ne fait l'objet d'aucune faculté de prémption.
Premier dirigeant
Président : Monsieur Mathieu PENQUER, né le 13 juillet 1978 à CHENÔVE (FRANCE), de nationalité Française, demeurant 27 rue du Vieux Château, 21540 SOMBERNON (France), nommé pour une durée illimitée.
L2604320

TENELLA

Par assp du 21/08/2026, il a été constitué la société suivante : forme : SAS. Dénomination : TENELLA. Siège : 5 rue de la Marseillaise 21000 DIJON. Durée : 99 ans. Capital : 2000€. Objet : la mise en relation, l'apport d'affaires et l'intermédiation commerciale au profit de toutes entreprises, notamment dans le domaine de la gestion de patrimoine, des services financiers, de l'assurance, de l'immobilier, et, plus généralement, de tous services aux particuliers et aux entreprises, dès lors que ces activités ne relèvent pas d'une réglementation professionnelle spécifique nécessitant un agrément, une inscription ou une habilitation particulière non détenus par la société ; la perception de commissions, honoraires, rémunérations et plus généralement de toutes contreparties financières en lien avec ces activités d'apport d'affaires, de mise en relation ou de développement commercial ; le conseil non réglementé en matière de développement commercial, de stratégie de prospection, d'organisation de réseaux de prescripteurs et d'actions de communication ou de marketing liées aux activités ci-dessus, à l'exclusion de toute activité de conseil en investissement financier, de gestion de portefeuille, d'intermédiation en assurance, en opérations de banque ou en services de paiement, ou de toute autre activité soumise à un statut professionnel ou à un agrément spécifique que la société ne détendrait pas. Droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la réunion. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : droit de préemption, même entre associés, et agrément pour toutes cessions à un tiers à la majorité simple prévue en AGO. Présidente : Eva SALEMBIER (dem. 3 rue Docteur Heulin 75017 PARIS). La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis.

L2604331

LA STATION
DU PNEU

Par acte SSP du 24/08/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LA STATION DU PNEU
Objet social : Commerce de détail d'équipements automobiles
Siège social : 1 ROUTE DE DIJON 21110 Longecourt-en-Plaine.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : M. SATORY SEBASTIEN, demeurant 1 ROUTE DE DIJON 21110 Longecourt-en-Plaine
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Dijon
L2604338

Z'HAIR
EXTENSIONS

Par acte SSP du 24/08/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Z'HAIR
EXTENSIONS
Objet social : Ventes d'extensions capillaires et de produit de beauté. Prestations de coiffures.
Siège social : 56 AVENUE DU DRAPEAU 21000 Dijon.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : M^{me} KARAER ZEYNEP, demeurant 7 ALLEE OCTAVIE 21000 Dijon
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Dijon
L2604334

REM
Avis de constitution

Aux termes d'un acte authentique reçu le 21/08/2026 par Maître Philibert HERAUD, Notaire à VITTEAUX (21350) - 40 Rue Hubert Languet, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : REM
Objet social : acquisition en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit de tous immeubles, propriété, aménagement, construction, mise en valeur, administration, exploitation par bail, location ou autrement dit de tous immeubles et terrains et aliénation occasionnelle des biens lui appartenant, et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet
Siège social : 5 Rue de Fauva, Jonchery, 21430 DIANCEY
Capital : 60 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Co-gérance : M. BIDAU Romain 5 rue de Fauva, Jonchery 21430 DIANCEY et M^{me} MATHEY Manon 5 rue de Fauva, Jonchery 21430 DIANCEY
Clause d'agrément : Toutes les mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à agrément y compris celles au profit d'un autre associé, d'un ascendant ou descendant. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision ordinaire.
Me Philibert HERAUD
L2604337



BUREAU BANKIVA
RECHERCHES
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social :
4 RUE DE LA FIN DE CHENE
21410 GERGUEIL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GERGUEIL (21) du 27/08/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BUREAU BANKIVA RECHERCHES
Siège : 4 RUE DE LA FIN DE CHENE, 21410 GERGUEIL
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 20 000 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
Activité de recherches fondamentales ou appliquées en développement et sciences agronomiques et éthologiques.
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Aurélia, Nadège WARIN, née le 20 novembre 1986 à BEAUNE (21), demeurant 4 Rue de la fin de chène, 21410 GERGUEIL
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis : Le Président
L2604370

SASU CREAMY

Avis est donné de la constitution de la société SASU CREAMY, au capital de 5.000 €.
SIÈGE : 14 rue Musette - 21000 DIJON.
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.
OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Service de restauration à emporter sans vente d'alcool ; Service de débit de boissons non alcoolisées et de restauration ; Service de restauration sur place avec service à table sans vente d'alcool ; La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ; Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.
Le montant des apports en numéraire s'élève à 5.000 €.
Chaque action donne droit à une voix.
La cession des actions de l'associé unique est libre.
PRÉSIDENT : Monsieur Rémi HUCHOT, demeurant 12 rue André Theuriot - 92340 BOURG LA REINE. L2604361

MODIFICATION
DE STATUTS

SCI MIRAVOL

L'AGE du 30/06/2026 de la «SCI MIRAVOL», capital : 1 372,04 €, siège : 24, rue Jean Laillet 21121 DAIX, 351 911 599 RCS DIJON, a décidé de transférer le siège au 5 B, rue du Lycée - 21000 DIJON à compter du 01/07/2026 et de modifier l'article 4 des statuts. Modification au GTC de DIJON. L2603391

CREI Solutions
SASU au capital de 500,00 euros
Siège social :
4 bis avenue Champollion
21000 DIJON
929 376 697 R.C.S. Dijon

Le 01/08/2026, l'associé unique a décidé :
- De transformer la société en EURL, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/08/2026. et a nommé gérant Michel SEURRE, demeurant 4 bis avenue Champollion - 21000 DIJON ;
- De préciser la mention «non certifiante et non continue» à l'objet social déjà déclaré : Bureau d'étude dans la télécommunication ; formation non certifiante et non continue sur les logiciels liés à la télécommunication ; à compter du 01/08/2026 ;
- D'étendre l'objet social à : Le convoyage et le transfert par la route de véhicules automobiles de tourisme et utilitaires légers (inférieur ou égal à 3,5 tonnes) par conducteur indépendant procédant uniquement aux déplacements des véhicules sur un itinéraire précis, à l'exclusion de tout transport routier de marchandises sur un plateau, de tout dépannage, de manière générale de tout transport public routier de marchandises pour compte de tiers et de tout transport de personnes ; à compter du 01/08/2026.
Mention au R.C.S. de DIJON.
L2604237

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

MPA

Maxence Perrin

Avocat d'affaires

JABRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.500 Euros
Siège social :
2 allée des Bleuets
60340 SAINT LEU D'ESSERENT
R.C.S. Compiègne n° 829 193 044

Aux termes du procès-verbal de générale extraordinaire du 14 août 2026, les associés actent la modification qui suit :

ANCIENNE MENTION : ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL : Le siège de la est : 47 rue de la Seigneurie - 60260 LAMORLAYE. Il peut être transféré sur l'ensemble du territoire français par une décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision collective ordinaire des associés.

NOUVELLE MENTION : Article 4 - SIEGE SOCIAL : Le siège de la est au 06 rue des Forges - 21500 BUFFON. Il peut être sur l'ensemble du territoire français par une décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision collective ordinaire des associés.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Manon, Brigitte, Joëlle, Sylvia Brett, née Ravrat, demeurant 02 rue du Meix peignot - 21500 ST RÉMY et Stevens, Harrison, François Brett, demeurant 02 rue du Meix peignot - 21500 ST RÉMY.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

TECH4BRAIN

SAS au capital de 10 000 €
Siège social :
40 Rue Lamartine, ..
21000 DIJON
RCS de DIJON n°100 752 419

Avis de modification

L'AGE du 08/07/2026 a décidé à compter du 24/08/2026 d'augmenter le capital social de 1 112 € par Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juillet 2026, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 1 112 euros, par l'émission de 1 112 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, émises au prix unitaire de 50 euros (soit avec une prime d'émission de 49 euros par action), entièrement souscrites en numéraire et libérées. Le capital social a en conséquence été porté de 10 000 euros à 11 112 euros. en le portant de 10 000 € à 11 112 €.

Article 8 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de DIJON.

Thierry Pozzo

L2604323

SANE

Par décision du 01/07/2026, les associés de la société SANE, société par actions simplifiée au capital de 2.000 €, siège social : 10 rue François Mitterrand - 21120 IS SUR TILLE, R.C.S. DIJON 912 867 868, ont pris acte de la démission de Monsieur Salim OUCHAR de ses fonctions de directeur général et ont décidé de nommer en remplacement la société ZYYS, SARL à associé unique au capital de 1.500,00 € ayant son siège social 10 rue François Mitterrand - 21120 IS SUR TILLE et immatriculée au R.C.S. DIJON sous le numéro 103 772 596.

Pour avis :
Le président .

L2604329

SCI BACC

Société civile immobilière
Au capital de 1.200,00 euros
Siège social : 10 allée Gaston Roupnel
21240 TALANT
424 024 024 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 mars 2026, la collectivité des associés ont décidé de modifier l'objet social comme suit : «La société a pour objet : l'acquisition, par tous moyens et notamment la construction, la propriété, la gestion et l'administration civiles de tous immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que de tous droits immobiliers, et notamment de divers biens et droits immobiliers. La mise à disposition à titre gratuit des biens dont elle est propriétaire au profit des associés fondateurs, qu'ils soient propriétaires en pleine propriété ou en usufruit. Les usufruitiers disposant de la libre disposition des biens, conformément à l'objet social, devront, sur appel de la gérance, faire face aux charges d'entretien des biens. Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, pourvu que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de la Société.»

Mention sera portée au RCS de Dijon.

Pour avis, la Gérance

L2604343

FIDAL

AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

TAXIBUS TTB

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social :
22, Rue du Vieux Château
21540 SOMBERNON
528 220 817 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique du 10 août 2026, il a été décidé du changement de dénomination sociale de la Société, à compter de ce jour, afin de la dénommer MobiAccess. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

L2604345

FIDAL

AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

ROYER DECAF

S.A. au capital de 40.000 €
Siège social :
12 Rue Nicolas de Condorcet
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
R.C.S. DIJON 309 305 167

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026, après qu'il ait été constaté que le mandat de la Société EXCO SODEDEC, Commissaire aux Comptes titulaire, était arrivé à expiration, il a été décidé, après avoir vérifié que les seuils fixés par la loi PACTE et rehaussés par le décret 2024-152 du 28 février 2024 n'étaient pas atteints au titre des deux derniers exercices, de ne pas le renouveler dans ses fonctions.

Pour avis.

L2604350

HOLDING 3 D

Société à responsabilité limitée
au capital de 47.000 Euros
Siège social :
7 rue de Talant - 21000 DIJON
812 238 541 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale ordinaire du 30/06/2026 a nommé la société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT par sigle ECA dont le siège social est à DIJON (21000), Parc Valmy, 37 rue Elsa Triolet, R.C.S. DIJON 300 465 093, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Pour avis : La gérance.

L2604367

LEGi

Société d'avocats

CONSEILS

LEGI CONSEILS

BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

FINANCIERE B.G.F

Société par actions simplifiée
au capital de 4 450 €
Siège social :
36 bis route nationale 74
21700 VOSNE ROMANEE
818 115 495 RCS DIJON

Aux termes d'un acte des décisions de l'associé unique en date du 21 août 2026, il a été décidé et réalisé une augmentation du capital social de 3.450 euros.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à : 1.000 €.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à : 4.450 €.

Pour avis, La Présidente.

L2604332

KIVA

TECHNOLOGIES

Société par actions simplifiée
au capital de 1.166,66 Euros
Siège social :
18 rue Alain Savary
25000 BESANCON
954 025 789 R.C.S. Besançon

Le 11/08/2026 l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée KIVA TECHNOLOGIES a décidé de transférer le siège social du 18 rue Alain Savary - 25000 BESANCON au 14 E rue Pierre de Coubertin, Parc de Mirande - 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S. de DIJON sous le numéro 954 025 789 et sera radiée au R.C.S. de BESANCON.

Président : Monsieur Killian GREATTI, demeurant 120 rue Bugeaud - 69006 LYON.

L2604359

SOCIETE CIVILE SOFINVIM

Suivant décision en date du 26/08/2026 les associés de la société SOCIETE CIVILE SOFINVIM, SCI au capital de 720.000 €, siège social : 148 rue de Longvic - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 340 812 304 ont nommé Monsieur Jean-Yves MOUCHARD, demeurant 157 rue Chante bise - 26300 CHATUZANGE LE GOUBET, en qualité de gérant sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Jean-François MOUCHARD, décédé le 25 octobre 2025. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis : La gérance.

L2604363

A.T.C.

SARL au capital de 306 946 €
Siège social :
16 rue des Caillettes
21420 Alox-Corton
753 559 368 RCS Dijon

Le 07/08/2026, l'Associé Unique a décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du même jour, et a nommé M. Thomas COULBEAUT, demeurant 16 rue des Caillettes - 21420 ALOXE-CORTON, en qualité de Président.

Accès aux assemblées et vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Modification du R.C.S. de Dijon

L2604369

SOCIETE CIVILE

PROFESSIONNELLE

D'INFIRMIERES BROUX

-SEYMARD-MISSET-

FECHOZ-BLIN

SC au capital de 36.900 Euros
Siège social :
20 rue du faubourg Perpreuil
21200 BEAUNE
330 231 283 R.C.S. de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 24/07/2026 les associés ont pris acte de la démission des fonctions de associé de M^{me} SEYMARD CECILE.

Mention au R.C.S. de DIJON.

L2604355

SCEV JEAN-

PHILIPPE FICHET

Société civile d'exploitation viticole
au capital de 633.100 Euros
Siège social :
2 rue de la Gare -
21190 MEURSAULT
978 205 243 R.C.S. Dijon

Suivant décisions du 17/08/26, les associés de la SCEV JEAN-PHILIPPE FICHET ont décidé de nommer en qualité de nouveau gérant sans limitation de durée à compter du même jour la société DOMAINE PIERRE VINCENT, SCEV au capital social de 33.000 €, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 512 629 445, dont le siège social est situé Chemin sous la Velle - 21190 AUXEY DURESSES, en remplacement de M. Jean-Philippe FICHET, ancien gérant démissionnaire.

Modification sera faite au GTC de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2604376

Notaires

SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY

Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY

Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

ER

SCI au capital de 2 000 €
Siège social :
3 RUE DE LA GOULETTE
21850 SAINT APOLLINAIRE
RCS de DIJON n°788 652 501

AVIS DE MODIFICATION

L'AGE du 27/08/2026 a décidé à compter du 27/08/2026 de nommer en qualité de gérant M. FENART Frédéric, demeurant BP 80116 21240 TALANT.

Modification au RCS de DIJON.

Le notaire

L2604377

DISSOLUTION
DE SOCIETE

SARL LE BLC

au capital de 5.000 Euros
5 place Carnot -
21340 NOLAY
853 076 438 R.C.S. Dijon

Les associés réunis en assemblée ont décidé, le 30 juillet 2026, la dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} août 2026, ont désigné en qualité de liquidateur Monsieur Giovanni FARRIS, demeurant 9 Lieu dit Les Louchardes - 21340 LA ROCHEPOT et ont fixé le siège de liquidation au 9 Lieu dit Les Louchardes - 21340 LA ROCHEPOT

Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.

La gérance.

L2604373

MK GALERIE

Société à Responsabilité Limitée en
liquidation au capital de 10.000 Euros
SIEGE SOCIAL ET DE LIQUIDATION :
1 Rue du Clos des Aiges - 21121
AHUY
982 848 400 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/06/2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M^{me} Lou ROMAIN dmt à AHUY (21121) 18 Grande Rue, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue du Clos des Aiges à AHUY (21). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur

L2603564

NEST INSIDE

SAS au capital de 1000 €
Siège social : 31 avenue charles
jaffelin 21200 Beaune
917 555 229 RCS de Dijon

Le 31/05/2026, l'associé unique a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M^{me} Gautheron Daphné, demeurant 31 Avenue Charles Jaffelin 21200 Beaune, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Mention au RCS de Dijon

L2604177

SCI JS CONCEPT

IMMO

SCI au capital de 500 €
Siège social : 3 LIEU DIT LA
SERPENTIERE 21540 SAINT ANTHOT
RCS de DIJON n°980 932 909

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 21/08/2026 a approuvé la dissolution Volontaire de la société à compter du 22/08/2026. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M^{me} JAMOIS VANESSA, demeurant 3 LIEU DIT LA SERPENTIERE 21540 SAINT ANTHOT et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2604326

CLOTURE
DE LIQUIDATION

CRACOVIE

PATRIMOINE

Société civile en liquidation
au capital de 500.000 Euros
Siège social et de liquidation :
5 rue des Boissières 21240 TALANT
479 022 964 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale ordinaire en date du 17/07/2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la SAS SERVICE IMMOBILIER AMENAGEMENT - SIA dont le siège est à TALANT (21), 5 chemin des Boissières, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de l'assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis : Le liquidateur.

L2602314

GROUPE

etc

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

TAXI JUU

SARL en cours de liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 2 Rue Bonaparte
21320 THOISY-LA-BERCHERE
R.C.S. DIJON 928 066 851

Aux termes du procès-verbal du 31/03/2026 l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2026. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS DIJON.

L2603880

DINGUES DE

FRINGUES

Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 26 A Route Nationale
21560 ARC-SUR-TILLE
931.656.474 RCS DIJON

Clôture de liquidation

Suivant décisions de l'Associée Unique en date du 31 mars 2026, les comptes de liquidation, qui font apparaître un solde de 439 €, ont été approuvés, le quitus a été donné à la liquidatrice pour sa gestion, celle-ci a été déchargé de son mandat et la clôture des opérations de liquidation a été prononcée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de DIJON.

Pour avis : La liquidatrice.

L2604374

MECALEX

SASU en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège de liquidation :
18, RUE DE L'EGLISE
21910 NOIRON-SOUS-GEVREY
931 491 138 RCS DIJON

Par décision de l'associé unique du 03/08/2026, il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, de décharger Monsieur David ALEXANDRE, demeurant 26, RUE BASSE 21910 SAULON LA RUE de son mandat de liquidateur, de donner à ce dernier quitus de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 30/06/2026. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Modification au RCS de DIJON

L2604375

DERNIER DELAI POUR DEPOSER
VOS ANNONCES LEGALES

POUR UNE PUBLICATION
LE LENDEMAIN
DEPOSER VOS ANNONCES
AVANT 16HEURES

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

TRANSMISSION
UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

TAXIBUS
Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 Euros
Siège social : 22 rue du Vieux Château
21540 SOMBERNON
841 413 669 R.C.S. Dijon

La société TAXIBUS a été dissoute
sans liquidation le 10 août 2026
consécutivement à sa fusion absorption par
la société TAXIBUS TTB, SAS au capital
de 100.000 € dont le siège social est 22 rue
du Vieux Château - 21540 SOMBERNON,
528 220 817 R.C.S. DIJON.
L2604344

TRIBUNAUX
DE COMMERCE

**CLINIQUE CHAMPS-
ELYSÉES FRANCE**
61, Avenue Franklin D Roosevelt - 75008
Paris 8^e Arrondissement. RCS PARIS : 843
623 349. Etablissement secondaire à DIJON :
843 623 349 - 2022 B 1813. ACTIVITE : Mise
à disposition de moyens matériels et humains
à destination des professionnels du soin.
Réalisation de toutes prestations, la fourniture
de tous services d'ordre administratif,
comptable, financier, de gestion d'entreprise
et opérations connexes ou complémentaires
au profit de toute entreprise tierce, filiale ou
non-filiale de la Société.
Jugement du Tribunal des Activités
Économiques de Paris en date du 11-08-2026,
arrétant le plan de sauvegarde. Désigne M^{me}
Tracy Cohen nom d'usage Sayag comme
tenue d'exécuter le plan, durée du plan 9 ans.
Désigne la SELARL 2M ET ASSOCIES en
les personnes de Me Carole Martinez et de
Me Marine Pace, commissaires à l'exécution
du plan, met fin à la mission de la SELARL
2M ET ASSOCIES en les personnes de
Me Carole Martinez et de Me Marine Pace,
Administrateurs, maintient la SCP BTSG en
la personne de Me Stéphane Gorrias, 15 rue
de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine,
Mandataire judiciaire et maintient M. de
Pesquidoux, Juge-commissaire.
L2604348

CLOTURE POUR
INSUFFISANCE
D'ACTIF

STREETLIGHTS
3 Allée de la Marjolaine - 74940
ANNECY. RCS Annecy : 823 146 980.
Etablissement secondaire à DIJON :
823 146 980 - 2019 B 268. ACTIVITE :
Achat, vente de tous équipement et
accessoire de la maison, décoration
d'intérieur, ustensiles de cuisine,
articles de salle de bain, linge de
maison, papeterie Eet bureau, produits
d'hygiène, Sante et beauté
Jugement du Tribunal de Commerce
d'Annecy en date du 31/07/2026
prononçant la clôture des opérations de
liquidation judiciaire pour insuffisance
d'actif.
L2604347

REDRESSEMENT
JUDICIAIRE

COURS GALIEN
68 Cours Albert Thomas - 69008
Lyon 8^e Arrondissement. RCS PARIS :
513 216 705. Etablissement secondaire
à DIJON : 513 216 705 - 2009 B 864.
ACTIVITE : formation des étudiants,
formation continue, édition, conseil et
toutes prestations de formation, toutes
prestations de services aux filiales
du groupe (étude conseil formation
gestion management assistance
commerciale comptable informatique)
activité de holding la prise la gestion
et la cession de toutes participations
par tous moyens dans toutes sociétés
groupement ou entreprises créées ou à
créer dans le domaine de la formation
des étudiants
Le Tribunal des Activités
Économiques de Paris a prononcé
en date du 07/05/2026 l'ouverture
d'une procédure de redressement
judiciaire, date de cessation des
paiements le 30/04/2026, et a désigné
juge commissaire : M. Guillaume
Simon, administrateur : SELARL 2M
ET ASSOCIES en la personne de
Me Marine Pace 22 rue de l'Arcade
75008 Paris, avec pour mission :
d'assister, mandataire judiciaire :
SELARL ASTEREN en la personne
de Me Julia Ruth 55 rue de Lyon
75012 Paris, et a ouvert une période
d'observation expirant le 07/11/2026,
les déclarations des créances
sont à déposer au mandataire
judiciaire dans les deux mois à
compter de la date de publication au
bodacc.
L2604349

FUSION

CARTRADE
SAS au capital de 450.000 Euros
ramené à 150.000 Euros
Siège social :
19 rue des Ardennes - 21000 DIJON
433 365 376 R.C.S. Dijon

Avis de fusion rectificatif

L'avis de fusion et d'augmentation
de capital initialement publié sous
l'identifiant L2406459, le 31 décembre
2024, sur le support de publication
journal-du-palais.fr, est rectifié ainsi qu'il
suit. En effet, les sociétés fusionnées
étant sous contrôle commun, aucune
augmentation de capital n'aurait dû avoir
lieu du chef de la SAS CARTRADE.
Il résulte en conséquence du procès
-verbal des décisions de l'associée
unique en date du 25 juin 2025, que
l'augmentation de capital en cause
est annulée et que le capital social est
ramené de 450.000 € à 150.000 €,
soit le capital de la SAS CARTRADE
antérieurement à l'opération, et ce par
annulation des 7.500 actions de 40 €
de valeur nominale chacune indûment
émises. Le traité de fusion du 15
novembre 2024 a fait l'objet d'un dépôt
rectificatif et les statuts sont également
rectifiés ainsi qu'il suit.
Aux termes d'un procès-verbal en
date du 27 décembre 2024 et d'un
procès-verbal en date du 25 juin
2025, l'associée unique de la société
CARTRADE a :
- Approuvé le projet de fusion
rectificatif établi par ASSP en date du 25
juin 2025, aux termes duquel la société
LE NARVAL, SCI au capital de 1.000 €,
dont le siège social est 19 rue des
Ardennes - 21000 DIJON, immatriculée
au R.C.S. sous le numéro 797 475
126 R.C.S. DIJON, a fait apport, à titre
de fusion, à la société CARTRADE
de la totalité de son actif évalué à
1.049.696 €, à charge de la totalité de
son passif évalué à 267.399 €, la valeur
nette des apports s'étant donc élevée à
782.297 € ;
- Constaté que, la fusion se réalisant
entre sociétés surs détenues à 100
% par la même société mère, aucun
échange de titres ne devait avoir
lieu ; Qu'en conséquence, aucune
rémunération de l'apport n'avait à être
stipulée, ni aucune augmentation du
capital de la société absorbante.
La prime de fusion s'élève
globalement à 482.297 €.
La fusion est devenue définitive le
27 décembre 2024 ainsi qu'il résulte
du procès-verbal des décisions de
l'associée unique de la société LE
NARVAL en date du 27 décembre
2024 et du procès-verbal des décisions
de l'associée unique de la société
CARTRADE en date du 27 décembre
2024, la société LE NARVAL se trouvant
dissoute à cette date de plein droit du
fait de la fusion.

La fusion a un effet rétroactif au 1^{er}
janvier 2024, d'un point de vue comptable
et fiscal, de sorte que les résultats de
toutes les opérations réalisées par la
société LE NARVAL depuis le 1^{er} janvier
2024 jusqu'au jour de la réalisation de la
fusion sont réputées réalisées, selon le
cas, au profit ou à la charge de la société
CARTRADE et considérées comme
accomplies par la société CARTRADE
depuis le 1^{er} janvier 2024.
En conséquence, l'article 7 des statuts
relatif au capital social a été modifié
comme suit :
ARTICLE 7. - CAPITAL SOCIAL :
ANCIENNE MENTION : «Le capital
social de la société est fixé à quatre cent
cinquante mille Euros (450.000 €). Il est
divisé en 11.250 actions de 40 € chacune,
entièrement libérées».
NOUVELLE MENTION : «Le capital
social est fixé à cent cinquante mille Euros
(150.000 €). Il est divisé en 3.750 actions
d'une valeur nominale de quarante Euros
(40 €) chacune, entièrement libérées».
Pour avis : Le président.
L2604366

AVIS
ADMINISTRATIF

**Commune de
Chailly-sur-
Armançon**

**Avis de publication
de constat d'abandon
manifeste**

Par un procès-verbal provisoire du
18 août 2026, il a été constaté l'état
d'abandon manifeste de l'immeuble
d'habitation situé 44 Grande Rue 21320
Chailly-sur-Armançon, du terrain situé
Rue de la Place, et de deux terrains en
landes, références cadastrales B 199,
B207, ZB 83 et ZP 12.
Propriétaire connu : M. LALIGANT
Louis François Joseph et ce au sens
des articles L 2243-1 à L 2243-4 du code
général des collectivités territoriales.
Ce procès-verbal peut être consulté
en mairie dans les conditions suivantes
aux heures de permanence.
Fait à Chailly, le 18 août 2026
Le Maire, Bernard Chalon.
L2604336

ANNONCES LÉGALES

NIOT Angélique
DOTTI Virginie

03.80.68.25.55
annoncelegale.jdp@legalnet.org

Yonne
MODIFICATION
DE STATUTS

**EURL AUTO MOTO
GATINAIS
JOIGNY**
EURL au capital de 3.000€
Siège social :
2 QUAI DE LA BUTTE
89300 JOIGNY
912 653 979 RCS de SENS

Suivant délibérations en date du
14/08/2026, l'associé unique a décidé
de transférer le siège social au : 2
QUAI DE LA BUTTE, 89300 JOIGNY, à
compter du 01/09/2026.
Modification au RCS de SENS
L2604288

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00
www.avocats-vignet.fr

SAINDO
Société par actions simplifiée
Au capital de 600 000 €
Siège social : 58 rue Letellier
75015 PARIS
411 294 721 RCS PARIS

L'assemblée générale du 1^{er} août
2026 a décidé de transférer le siège
social du 58 rue Letellier 75015 PARIS
au 8 rue des Fondrières - ZA Fontaine
d'Azon - 89100 SAINT-CLEMENT,
à compter de ce jour et de modifier
l'article 4 les statuts.
Président : M. Bertrand CELLARD
DU SORDET demeurant 8 rue de
Courtly 75007 PARIS.
La société constituée pour 99 années
à compter du 14 mars 1997, a pour
objet : acquisition et vente d'immeubles.
Administration, exploitation par bail,
location desdits immeubles. Prise
de participation dans toutes sociétés
industrielles ou immobilières.
La société sera immatriculée au RCS
de SENS.
Pour avis, Le Président
L2604330

CLOTURE
DE LIQUIDATION

**HANDLEZAHLER
SAS**
SAS au capital de 1.000€
Siège social :
105 RUE DES MIGNOTTES,
89000 AUXERRE, PEPINIERE
D'ENTREPRISES
DE L'AUXERROIS, 89000 AUXERRE
850 778 556 RCS d'AUXERRE

Le 13/08/2026, l'AGE a approuvé
les comptes de liquidation, déchargé le
liquidateur M. ABDEL ILAH AIT KICHA,
1 QUAI AMIRAL LHERMITTE, 92350
PLESSIS-ROBINSON de son mandat
et constaté la clôture des opérations
de liquidation à compter du 13/08/2026.
Radiation au RCS d'AUXERRE
L2604298

**POUR PLUS
DE RAPIDITE,**

**Optez pour le
règlement
par virement
ou par
carte bancaire**

03.80.68.25.55.

le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Concept. Grâce « R-Space Lab », le constructeur annonce son futur monospace. Silhouette élancée, habitabilité, modularité et numérique au programme. Patience.

Renault : le retour du monospace

Dans le cadre de son plan stratégique « FutuREaday » dévoilé au printemps, le groupe Renault a lancé son offensive post De Meo, son sémillant directeur général ayant préféré le glamour de Gucci à l'industrie automobile en général et à Renault en particulier. Au programme : pas moins de quatorze nouveaux modèles à l'échelon international dont douze pour le marché européen. Objectifs mis en avant : vendre plus de deux millions de véhicules dont la moitié hors Europe, assortis de 100% de ventes de modèles électrifiés en Europe.

Dans cette perspective ambitieuse, le constructeur annonce le retour des « voitures à vivre ». Une accroche publicitaire restée dans les mémoires tant elle correspondait aux différentes générations de monospaces dont Renault a été l'initiateur dès la fin des années 70. Avec un succès international qui a duré près de quatre décennies pour les Espace et Scénic en particulier. Mais la vogue des SUV a tout emporté et les monospaces sont passés de mode en quelques années, au point de désertir les catalogues de la quasi-totalité des constructeurs. L'Espace est toujours présent dans la gamme au Losange mais il y a usurpation d'identité, puisqu'il s'agit d'un cross-over... Comme si, tout le monde avait oublié leur pertinence en matière d'habitabilité et de modularité. On n'a pas fait mieux depuis.

Bonne nouvelle, Renault devrait relancer un monospace dans les prochaines années. Il s'inspirera du concept R-Space Lab, qualifié par le constructeur de « laboratoire pour explorer l'esprit des voitures à vivre ». Nous y sommes ! Le constructeur résume son projet en quelques mots-clés : « un intérieur modulable, lumineux, adapté à toutes les situations du quotidien où les technologies et espaces se reconfigurent intuitivement selon les usages ». Autant de caractéristiques qu'on cherche parfois en vain sur certains modèles...

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR TRANSPOSABLE EN SÉRIE

Long de 4,50m et haut de 1,50m, il se situe aux limites supérieures du segment compact avec une hauteur très basse, inférieure à celles de la plupart des berlines de la catégorie. Sa silhouette mono volume avec un grand pare-brise très incliné ne laisse pas place au doute : il s'agit d'un monospace sans la moindre ambiguïté. Sa ligne élégante et sobre pourrait être transposée à la série, sans être trop affadie comme c'est parfois le cas de certains concepts extravagants.

L'aménagement intérieur, éclairé par l'immense toit panoramique vitré, est lui aussi réaliste à quelques détails près. Il se distingue par sa planche de bord dominée par son écran incurvé, dénommé OpenR Panorama, qui

court d'un coté à l'autre de l'habitacle. Un écran qu'on retrouvera rapidement en série sur plusieurs modèles de la marque, comme l'a annoncé le constructeur. Il est complété par une autre dalle numérique tactile en position centrale. Le volant d'une forme inédite a pour objectif de « libérer la vue » selon les mots du constructeur et d'améliorer le confort de conduite, notamment avec la direction à commande électronique, sans aucun lien en mécanique. Ce volant sera-t-il adopté en série ? Rien d'impossible, plusieurs constructeurs à l'image de Peugeot pour la prochaine 208 travaillant sur de nouvelles formes de volant, assorties de fonctions innovantes.

Plancher plat, trois fauteuils individuels arrière de taille identique aux dossiers rabattables et aux assises relevables, capables de coulisser jusqu'aux places avant : les fondamentaux des monospaces sont respectés. Le concept R-Space Lab y ajoute des portes arrière ouvrant à 90 degrés pour faciliter l'accès à bord et les chargements.

Reste désormais à connaître la date de l'arrivée sur le marché d'une version de série de cette étude qui renouvelle le genre et remet au goût du jour les monospaces.

Dominique Marée



Un vrai monospace modulable au style épuré dont on retrouvera la planche de bord sur les futures Renault.

Bientôt en Europe ? À travers l'étude portant le nom de Renault, on peut découvrir le futur petit SUV de la marque roumaine du groupe. Il sera disponible en versions thermique, hybride et électrique.

Bridger, le futur SUV Dacia

Pour le moment, il n'est pas prévu que le SUV Renault Bridger pose ses roues en Europe un jour. Développé en Inde où il sera assemblé, il est destiné aux marchés internationaux par Renault. Comprendre hors du Vieux continent. Mais l'histoire de Dacia nous l'a appris, ce qui est prévu pour les marchés asiatiques, sud-américains ou africains finit par débarquer en Europe. Dernier exemple en date : la Dacia Spring, étroitement dérivée de la Renault Kwid. Ce serait une excellente nouvelle concernant le Bridger dont le nom s'inscrit dans la continuité des appellations régulièrement utilisée par la marque roumaine : Duster, Jogger, Bigster... Davantage qu'un signe

Long de moins de quatre mètres, selon la précision toute relative de Renault, le SUV Bridger n'a pas vocation à se substituer à la Spring dont le renouvellement est prévu dans quelques mois mais d'enrichir la gamme Dacia en proposant plusieurs types de motorisations. Selon les marchés, le constructeur annonce des blocs thermique, hybride et 100% électrique. Et sans doute, une version bi carburation essence-GPL, proposée Dacia sur la majeure partie de sa gamme. De quoi élargir l'audience de l'inédit Bridger.

Sa ligne de baroudeur des centre-villes se distingue par ses angles vifs, ses généreux passages de roues soulignés d'élargisseurs noirs, ses roues de 18 pouces et sa poupe verticale. Un style efficace. Malgré son format réduit, le Bridger ambitionne, selon le constructeur de « redéfinir les standards de sa catégorie en matière d'habitabilité et de sensation d'espace à bord ». Avec deux précisions chiffrées : un rayon aux genoux de 200 mm aux places

arrière et un volume de coffre de 400l. Des valeurs exceptionnelles dans un format aussi compact.

Commercialisé fin 2027 en Inde, pays appelé à devenir un pôle mondial de production et d'approvisionnement pour le Groupe Renault, le Bridger pourrait débarquer en Europe au début de l'année suivante.

D.M.



Jérémy Nestel. Du théâtre à la découverte d'Internet, de la Nièvre à Montréal, il a consacré sa vie à connecter les territoires. Directeur du corridor économique du Centre d'excellence en efficacité énergétique (C3E), il aide les entreprises à développer les marchés des modèles énergétiques de demain.

Passeur entre le Québec et la France



Son enfance, Jérémy Nestel la passe au sein d'un foyer parisien « intellectuel de gauche » et artistique. À cela s'ajoute une scolarité au sein de l'une des premières écoles de la nouvelle pédagogie : « C'était une école alternative sans murs, un modèle d'avant-garde axé sur la créativité permanente qui préfigurait le fonctionnement des start-up actuelles. Le problème est que l'on était mal préparé à intégrer les collèges classiques ». Adolescent, le théâtre devient également une passion : il entre au Cours Simon qu'il quittera à 19 ans. Car, entre temps, parti en voyage scolaire en Russie, Jérémy Nestel y rencontre sa première femme. Cinq ans plus tard, ils se marient et s'installent en Ukraine : « Quand je l'ai connue, c'était l'Union soviétique. Quand j'ai vécu là-bas, c'était le début de l'indépendance. » Pourtant quelques mois plus tard, dans une ex-Union soviétique qui peine à se construire, ils préfèrent partir : « Des amis se faisaient enlever dans la rue. On retrouvait des personnes sans leurs organes en plein cœur de Kiev ». Mais cette expérience lui révèle également la puissance de la formation scientifique soviétique et un « savoir-faire d'ingénieur » exceptionnel. De cette enfance et de cette adolescence traversées par les ruptures, Jérémy Nestel retient finalement une capacité essentielle : « s'adapter puis voir rapidement l'évolution du monde ».

VOIR VITE, ET LOIN

Son père, Philippe-Charles Nestel, est un précurseur d'internet, cofondateur de la plateforme pionnière d'internet Babelweb. C'est en 1998, alors qu'il travaille à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris que Jérémy Nestel découvre, à travers une exposition consacrée à Internet, l'ampleur du bouleversement numérique : « J'ai vu ce qu'était cette nouvelle technologie en termes de changement de paradigme et comment ça pouvait aller très vite. » Avec un DESS d'ethnométhodologie et informatique en poche, il développe alors une réflexion sur les liens entre usages humains et technologies : « J'avais une vision de la manière dont les processus et les interactions humaines pouvaient aider à concevoir des pro-



Né à Paris, désormais installé au Québec, Jérémy Nestel a durablement marqué la BFC lorsqu'il a travaillé à Nevers et possède encore une maison dans la Nièvre. Directeur d'un corridor économique entre la France et le Québec, il est régulièrement en contact avec l'AER-BFC pour discuter ensemble de possibles implantations d'entreprises québécoises dans la région. Crédit : DR.

grammes informatiques. » La découverte du logiciel libre agit comme un déclic. Il organise alors une semaine dédiée aux logiciels libres à la Cité des sciences et rencontre Richard Stallman - initiateur en 1983 du projet GNU (GNU's Not Unix), qui vise à créer un système d'exploitation entièrement libre, dont le code peut être utilisé, étudié, modifié et redistribué. Une expérience qui lui fait mesurer la puissance du collectif : « Des gens qui ne se connaissent pas, dans le monde entier, capables de se coordonner et de développer un

programme informatique. » La découverte du logiciel libre agit comme un déclic. Il organise alors une semaine dédiée aux logiciels libres à la Cité des sciences et rencontre Richard Stallman - initiateur en 1983 du projet GNU (GNU's Not Unix), qui vise à créer un système d'exploitation entièrement libre, dont le code peut être utilisé, étudié, modifié et redistribué. Une expérience qui lui fait mesurer la puissance du collectif : « Des gens qui ne se connaissent pas, dans le monde entier, capables de se coordonner et de développer un

programme informatique. » La découverte du logiciel libre agit comme un déclic. Il organise alors une semaine dédiée aux logiciels libres à la Cité des sciences et rencontre Richard Stallman - initiateur en 1983 du projet GNU (GNU's Not Unix), qui vise à créer un système d'exploitation entièrement libre, dont le code peut être utilisé, étudié, modifié et redistribué. Une expérience qui lui fait mesurer la puissance du collectif : « Des gens qui ne se connaissent pas, dans le monde entier, capables de se coordonner et de développer un

programme informatique. » La découverte du logiciel libre agit comme un déclic. Il organise alors une semaine dédiée aux logiciels libres à la Cité des sciences et rencontre Richard Stallman - initiateur en 1983 du projet GNU (GNU's Not Unix), qui vise à créer un système d'exploitation entièrement libre, dont le code peut être utilisé, étudié, modifié et redistribué. Une expérience qui lui fait mesurer la puissance du collectif : « Des gens qui ne se connaissent pas, dans le monde entier, capables de se coordonner et de développer un

programme informatique. » La découverte du logiciel libre agit comme un déclic. Il organise alors une semaine dédiée aux logiciels libres à la Cité des sciences et rencontre Richard Stallman - initiateur en 1983 du projet GNU (GNU's Not Unix), qui vise à créer un système d'exploitation entièrement libre, dont le code peut être utilisé, étudié, modifié et redistribué. Une expérience qui lui fait mesurer la puissance du collectif : « Des gens qui ne se connaissent pas, dans le monde entier, capables de se coordonner et de développer un

1974
Naissance le 18 avril à Paris.

1991
Participation à un concept théâtral aux Folies Pigalle (où il gèrait bénévolement les lumières).

1992
Départ pour l'Ukraine au moment de l'effondrement de l'Union soviétique et des débuts de l'indépendance ukrainienne.

1998
Découverte d'Internet et des logiciels libres.

2008
Création de son association « Libre Accès ».

2023
Directeur du corridor économique du Centre d'excellence en efficacité énergétique (C3E) au Québec.

grammes informatiques. » La découverte du logiciel libre agit comme un déclic. Il organise alors une semaine dédiée aux logiciels libres à la Cité des sciences et rencontre Richard Stallman - initiateur en 1983 du projet GNU (GNU's Not Unix), qui vise à créer un système d'exploitation entièrement libre, dont le code peut être utilisé, étudié, modifié et redistribué. Une expérience qui lui fait mesurer la puissance du collectif : « Des gens qui ne se connaissent pas, dans le monde entier, capables de se coordonner et de développer un

L'ENJEU DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Depuis Béthune (Hauts-de-France) où il rejoint l'équipe du maire et président de l'agglomération de Béthune-Bruay Olivier Gacquerre et alors que le territoire cherche à tourner la page de la fermeture de Bridgestone, Jérémy Nestel retrouve au Québec des problématiques similaires : électrification des mobilités, filière batterie, efficacité énergétique et accompagnement des entreprises innovantes. Sous l'impulsion de Donald Angers, alors PDG du Centre d'excellence en efficacité énergétique, (C3E, organisme québécois) et l'appui d'Olivier Gacquerre qui en devine la nécessité, Jérémy Nestel développe pour la partie française la configuration du Corridor économique de la transition énergétique France Québec. L'objectif est alors de créer une passerelle économique entre les deux pays pour faciliter l'implantation des entreprises de la transition énergétique de part et d'autre de l'Atlantique. Il s'installe à Montréal avec sa deuxième épouse, l'artiste Michele Magema, pour se mettre au service des ambitions du C3E, « favoriser les premières ventes des technologies québécoises en transition énergétique en France et, dans l'autre sens, de la France vers le Québec. » Une mission aujourd'hui incarnée par le nouveau PDG de l'organisme, François Bordeleau.

Mais dans les nouvelles technologies, l'innovation ne suffit pas : « Le nerf de la guerre, c'est la commercialisation. » Son rôle consiste donc à évaluer l'ensemble du projet - modèle économique, ressources, production, réseau commercial et financement - et à créer les bonnes connexions : « On chasse en meute et on partage des expériences pour créer un système vertueux autour de la filière de la transition énergétique et accélérer le déploiement commercial des entreprises. »

Une dynamique qui se concrétise sur le terrain : lors des 10 ans de Vivatech, plus de 50 entreprises québécoises sont venues rencontrer leurs homologues européennes, avec des échanges également organisés en Bourgogne. Plusieurs ont depuis annoncé leur implantation en France.

ANTOINE GAVORY



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

